



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. le Préfet de la région Alsace
chez les chasseurs

NUMÉRO SPÉCIAL



NOUVEAU RANGE ROVER SPORT

0 À 50 REGARDS DÉTOURNÉS À CHAQUE COIN DE RUE

landrover.fr



ABOVE AND BEYOND



La pureté de son style laisse présager des performances de premier ordre.
Son intérieur est un chef-d'œuvre de raffinement et de technologie.
Irrésistiblement attiré par le Nouveau Range Rover Sport, il saura vous envoûter...
dès le premier regard.

Réservez votre essai dès maintenant.

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100 km) : de 7,3 à 12,8 - CO₂ (g/km) : de 194 à 298.



Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



Fabienne Musser
Comptabilité



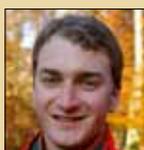
Hugui Boquel
Secrétariat



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Florian Guibot
Technicien adjoint

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@wanadoo.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique:
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS :

Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

SOMMAIRE

Assemblée générale FDC67	4-18
- Rapport moral	4-7
- Compte-rendu financier	8-10
- Intervention M. le Prefet	12-14
- Activités FARB	14
- Commission Grand Gibier	14
- Commission Petit Gibier	15
- Associations spécialisées	15-17
- Médaillés 2014	17-18
- Vote des résolutions et élections	18
Sondage	20-23
AG du Fids	23
Compte-rendu	24
Candidature louveterie	26
Réintroduction du lynx	28-29
Suivis par GPS	30
2 biches, 2 faons et 2 daguets	32
Petites annonces	34

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

EDITORIAL

Nous avons prélevé pendant cette campagne de chasse 16 500 sangliers. Un peu moins que l'année précédente. Un certain nombre de points noirs ont cependant persisté jusqu'au printemps et il était indispensable d'intervenir, avant les semis, là où les concentrations d'animaux étaient trop fortes. Nous aurions tous, il est vrai, préféré des actions un peu plus tôt dans la saison pour éviter de retrouver des marcassins orphelins. Je comprends parfaitement cette sensibilité des chasseurs, voire leurs critiques. Ces pauvres marcassins orphelins vont en effet mourir d'une mort atroce, de faim et de soif. Munis de nos grands sentiments essayons également de ne pas tirer ni de piéger la renarde pendant la période d'allaitement car le sort des renardeaux orphelins est tout aussi triste que celui des marcassins. Le tir des renards est surtout indispensable en plaine alors tirez les avant la mise bas ou une fois les renardeaux autonomes. Le 15 mai est arrivé... la chasse au brocard nous attend.

Bonne saison de chasse.



Gérard Lang, président de la FdC67

Le Vice-président de la Fédération nous a quittés

Mon cher Bernard, nos chemins s'étaient croisés à la Petite Pierre, il y a une trentaine d'années. En 1986, nous avons créé ensemble avec quelques amis le groupement CERF (Chasse et Régulation de la Faune). Puis nous avons fait route ensemble animés par la même passion : la chasse, la forêt, le cerf. En 2004, nous avons voulu apporter notre disponibilité, nos espoirs, nos connaissances et notre passion à la chasse bas-rhinoise. Tu lui as apporté non seulement ta passion et ta discrétion, ton dynamisme et ta sérénité, mais aussi ton bon sens et ta compétence de chef d'entreprise. Nous avons ensemble fait tant de choses, nous avons partagé tant de projets et d'espoirs pour la chasse. Et il y a tant de choses que nous aurions voulu encore faire ensemble. Mais la vie en a décidé autrement. Tu auras simplement changé de chasse et nous sommes persuadés que Saint-Hubert te réquisitionnera pour organiser ses chasses dans l'au-delà. Nous sommes tristes de te voir partir, nous partageons la douleur des tiens et leur disons bon courage.

Adieu mon ami Bernard, adieu à notre Vice-président.

SPÉCIAL
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



Assemblée générale de la Fédération
des Chasseurs du Bas-Rhin - 12 avril 2014

Rapport moral

Je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. L'assemblée générale est un moment particulier dans la vie d'une fédération des chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

Nous avons cette année l'honneur et le plaisir d'accueillir un invité tout à fait exceptionnel, Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.

Je vais maintenant vous présenter le rapport moral. Je vous dispenserai du rapport d'activités et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assisté et dont vous avez un compte-rendu dans notre revue Infos'Chasse 67.

L'année 2013 a été marquée par une actualité riche et je vais m'attacher à vous présenter l'essentiel aujourd'hui et surtout quelques points d'actualités.



Gérard Lang,
Président de la Fédération
des Chasseurs du Bas-Rhin

Nouvelles nationales

Projet de la loi d'avenir agricole

Le texte actuel présente quelques points positifs et de nombreux points négatifs.

Missions sanitaires

La reconnaissance des missions sanitaires des Fédérations est un des rares points positifs vis-à-vis de la chasse. Les FDC acceptent un rôle de sentinelle sur le plan sanitaire, mais refusent une responsabilité exclusive des détenteurs du droit de chasse dans la surveillance de la faune.

Il n'est pas non plus acceptable que les FDC aient à supporter financièrement les mesures de surveillance, de préven-

tion ou de lutte contre les dangers sanitaires concernant la faune.

Compatibilité du SDGC avec les documents forestiers

Dans sa version actuelle le SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) serait subordonné aux documents forestiers régionaux quant à l'équilibre sylvo-cynégétique qui serait défini par les seuls documents forestiers. Le SDGC doit être « compatible » (au lieu d'une prise en compte comme précédemment). Il n'y a aucune raison de hiérarchiser ces documents l'un par rapport à l'autre.

La définition de l'équilibre sylvo-cynégétique ne peut pas être de la seule compétence des documents forestiers.

Nouvelles du département

Le grand chantier de 2013 : le cahier des charges

Les réunions

La Commission cahier des charges de la FDC 67 est présidée par Antoine Schall, Vice-président de l'Association des maires des communes rurales, assisté par Charles Graff, Président de la Commission des Maires Chasseurs.

Dans un souci de démocratie participative, nous avons convié tous les chasseurs du Bas-Rhin, par l'intermédiaire d'Infos'Chasse à nous communiquer par écrit leurs remarques, suggestions et améliorations à apporter au cahier des charges.

À la première réunion étaient conviés les chasseurs qui ont pris la peine de nous transmettre par écrit leurs propositions. Deux autres réunions rassemblaient les Présidents de GGC, du FIDS et de l'ABRCCG. Une quatrième réunion était réservée à l'Association des Chasseurs de Petit Gibier. Le projet issu de ces réunions a par la suite été soumis au Conseil d'Administration de la FDC.

Sondage auprès des locataires de chasse

À sept mois du rendez-vous auprès des maires pour le renouvellement de votre bail de chasse par gré à gré (qui doit être signé pour le 1^{er} novembre 2014), il nous a paru opportun de réaliser un sondage auprès de nos locataires sur leur volonté de reprendre ou non leur lot de chasse.

Nous avons reçu 328 réponses sur les 620 locataires. Ce qui traduit un très grand intérêt, mais aussi une inquiétude considérable. Les chasseurs pourront s'appuyer sur ces documents pour négocier de leur côté, un bon rapport qualité/prix pour leur gré à gré (*voir les résultats détaillés et les propositions de la FDC67 page 20*).

Nos dossiers

DOSSIER I

Le chamois une espèce indigène

Le chamois est vraisemblablement arrivé il y a quelques 10 000 ans après

Les quelque
300 participants à l'AG de
la FDC67 ont été accueillis
dans la salle polyvalente
de Geuderthaim par
Pierre Gross, maire du
bourg



la dernière glaciation du Würm en même temps que la faune et la flore d'aujourd'hui.

Témoignages de présence dans notre Région

Par les traces fossiles

1^{er} - 2^e siècle après J.-C. Constat de présence de chamois à Biesheim dans le Haut-Rhin.

Par la toponymie

Des traces de son existence ancienne dans le massif vosgien subsistent par ailleurs dans la toponymie :

- Gemsberg à Saverne, etc.,
- blason de certaines familles alsaciennes,
- nom de maisons dont il était l'emblème (Zur Gemse à Colmar en 1373, à Strasbourg en 1491).

Par la chasse

En 561 après J.-C. il était chassé dans les Vosges et en Forêt-Noire par les austrasiens.

Disparition dans notre région

Sa date de disparition a dû être antérieure aux temps modernes. Elle est due à la vanité humaine et à l'apparition des armes à feu.

Réintroduction

Réintroduction dans la partie haut-rhinoise du massif Vosgien de 11 chamois lâchés au Sud du Markstein le 7 janvier 1956 et offert par l'administration forestière du pays de Bade. 35 ans

après les 11 chamois étaient devenus 600.

2013

Les chamois recolonisent le Bas-Rhin. Le règlement européen prévoit que si une espèce colonise naturellement un espace on ne peut pas l'en empêcher, a fortiori quand cette espèce était auparavant indigène.

La FDC a estimé que cette recolonisation était l'affaire de tous. En conséquence elle a invité tous les responsables de la faune à un grand débat sur l'avenir du chamois dans le Bas-Rhin.

En conclusion l'Administration nous a promis un plan de chasse chamois.

DOSSIER II

Le loup à Wahlscheid

La recolonisation naturelle du Bas-Rhin par le loup est proche.

Trois raisons semblent être principalement à l'origine de la disparition du loup.

- Ses déprédations sur les ovins, proie plus facile que les animaux sauvages,
- La rage canine,
- La décision des maires des communes rurales d'allouer l'équivalent de 1 000 € pour chaque animal abattu.

Sa recolonisation bénéficie du règlement européen comme le chamois.

Le retour du loup est souhaité par une bonne partie des français et en particulier par les naturalistes et par toutes les personnes soucieuses de la biodiversité. Les éleveurs d'ovins craignent pour leur cheptel, leur indemnisation devra donc être à la charge de toute la communauté.

Si les premières années d'installation du loup perturbent notre grande faune, on peut aussi rassurer les chasseurs car les cervidés s'adaptent rapidement à la présence du loup avec même des augmentations conséquentes des cervidés (+20%) dans les Alpes du sud selon Bernard Baudin. Le loup et les cervidés cohabitent harmonieusement en Pologne.

Rappelons qu'au niveau international, le loup est protégé par la Convention de Berne de 1979. En France, le loup fait partie de la liste des espèces de mammifères protégées depuis le 10 octobre 1996. Le délit pour la « destruction ou tentative de destruction d'espèces protégées en bande organisée », peut être puni de 7 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

DOSSIER III

Les corridors écologiques

Remontées à gibier

La FDC avait en collaboration avec les Voies Navigables de France et le Conseil Régional installé des remontées à faune sur le canal de la Marne au Rhin dès 1971. Elles ont été abandonnées voire condamnées en partie suite à l'arrivée de la peste porcine pour éviter la contamination des populations de sangliers à l'ouest de l'autoroute A4.

Maintenant que la PPC est jugulée, nous avons envisagé de poursuivre cette action de passage à faune sur les canaux mais non sans vérifier l'efficacité des remontées avant de réinvestir de l'argent.

Une dizaine de caméras infrarouges ont été installées. Laetitia Rolland avait été engagée en service civique pour contrôler les prises de vues. Cette opération de contrôle a débuté début juillet 2013. Elle se poursuivra jusqu'en juillet 2014. Aucune remontée n'a été utilisée à ce jour.

À l'heure des schémas de cohérence écologique, il est indispensable que les Voies Navigables de France installent des remontées à gibier efficaces, intégrées directement dans les palplanches ou dans le béton.

Passage à faune de Saverne

Notre action en faveur du remplacement de l'inefficace couloir à gibier au-dessus de l'autoroute de Saverne, initié lors de l'exposition de trophées à Seltz, n'a pas eu de suite malgré le soutien de la presse locale. Nous profitons de la présence de M. le Préfet pour essayer de relancer le dossier.

Passage à faune LGV

Les franchissements de la LGV sont inadaptés pour la grande faune. Leur habillage ne peut qu'augmenter l'effet tunnel et servir de repoussoir. Exemple : Ernolsheim-les-Saverne

La récente condamnation de la France par l'Union Européenne à une amende de 212 millions d'euros de refus d'apurement PAC (concernant le non-respect des directives européennes «Oiseaux», «Habitats, faune-flore» et «eaux souterraines» dans le cadre de la conditionnalité des aides) illustrent notre laxisme vis-à-vis des corridors écologiques.

À notre avis, il faudra à l'avenir traiter

la problématique des corridors dans leur globalité, y intégrer la LGV, le canal de la Marne au Rhin, l'autoroute A4 au nord et enfin le futur GCO. Pour nous, ces points devront figurer dans le SRCE ou tout autre schéma qui le remplacerait.

Nos grands gibiers

Le président de la Commission Grand Gibier vous fera tout à l'heure le bilan qualitatif et quantitatif pour le grand-gibier.

Les cervidés en question

L'offensive généralisée contre le cerf élaphe ou le cerf au banc des accusés.

- Il est accusé d'être responsable de l'augmentation des accidents de la route en oubliant que c'est le nombre de voitures qui a été multiplié par 100,
- Il est accusé, au nom de la santé publique, de porter des tiques infectées par *Borrelia Burgdorferi* et de générer la maladie de Lyme en oubliant que les populations de tiques sont véhiculées par tous les mammifères et les oiseaux mais qui veut noyer son chien...
- Il est accusé de réduire la biodiversité en oubliant que celle-ci est plus grande en présence du cerf qu'en son absence (*Sonia Said*),

• Pour mieux l'accuser, des réunions sont organisées sur le terrain pour montrer aux responsables de l'Administration et des ONG, les endroits où le cerf vit et se nourrit et où «il détruit l'écosystème forestier actuel».

En réalité, le cerf fait originellement partie de l'écosystème forestier naturel. Dans un tel écosystème, la faune et la flore sont à des densités naturelles*. Faune et flore coévoient et se coadaptent les unes aux autres ainsi qu'à l'environnement. Les cervidés broutent des herbacées, des semi ligneux et des ligneux et rejettent les minéraux dans la nature (via leurs excréments). Il n'y a pas d'exportation de minéraux et donc pas d'épuisement du sol.

Ne peut-on pas reprocher à notre exploitation forestière de production d'engendrer un écosystème forestier ouvert et non naturel où le bois est exporté avec ses minéraux et d'appauvrir ainsi le sol de nos massifs forestiers en cations: Ca++, K+, Mg++, Fe++, Fe+++, Mn++ et en oligo éléments? La

minéralosphère et la mycorrhizosphère sont ainsi altérées.

Sachant que tous les organismes vivants sont dépendants de la richesse minérale du sol, on perturbe et on détruit cette symbiose. Est-ce cela le développement durable? (*Dans une cuillerée à soupe de sol forestier se bousculent plus de cinq milliards d'organismes vivants*).

N'oublions-nous pas un peu vite qu'en exportant du massif vosgien 9m³/ha/an de bois on appauvrit plus le sol en minéraux qu'en exportant 2,5m³/ha/an (moyenne nationale).

Ne pourrait-on pas limiter cet appauvrissement à une exportation de biomasse bois, limitée à 7m³/ha/an et accepter nos cervidés?

Nous admettons volontiers qu'une forte exploitation des forêts sud-américaines entraîne la désertification par exportation des minéraux des écosystèmes. Ne voyons-nous pas la paille dans l'œil des autres...

Non à l'équilibre sylvo-cynégétique aux dépens du cerf.

Oui à un équilibre sylvo-écologique-cynégétique.

*Rappel: Une densité naturelle est une densité sans chasse ou une densité avec un prélèvement chasse inférieur à l'accroissement de la population de telle sorte que ce sont les facteurs de mortalité naturelle qui régulent la population. (L'homme est aussi un prédateur qui fait partie de la naturalité).

Sangliers:
la facture fut heureusement
moins lourde que prévue.

Le nombre de sangliers prélevé par les locataires de chasse du 2 février 2013 au 1^{er} février 2014 est de 16 568 animaux soit une baisse de 12,6 % par rapport à la campagne écoulée.

L'absence de fruits forestiers et son corollaire, la disette du sanglier, le tir de nuit avec lampes autorisé pendant les périodes critiques de semis, associé à la vigilance et au travail des chasseurs et à la mortalité naturelle des marcassins liés aux aléas climatiques ont permis d'infléchir la courbe de croissance de la population et de freiner la courbe des dégâts dans la deuxième partie de l'année.

Si le tableau de maintes battues a été plutôt pauvre en sangliers, il reste néan-



moins des concentrations très importantes dans certains secteurs. Surveillons nos bêtes noires et soyons vigilants.

La FDC souhaiterait que les battues administratives n'aient pas lieu avant Noël pour laisser «travailler» les chasseurs. De même elle souhaiterait que ces battues ne soient pas organisées après la mi février pour des raisons de souffrances animales (la mort de faim et de soif des marcassins est liée à d'horribles souffrances).

« Le choc de la simplification »

Vu la complexité des périodes de tir du sanglier «un choc de la simplification» serait aussi indispensable.

Le sanglier peut être tiré :

Du 2 février au 31 mars.

- de jour exclusivement (destruction)

Du 1^{er} au 15 avril

- il ne peut pas être tiré de jour
- il peut être tiré exclusivement de nuit avec lampe torche (destruction)

Du 15 avril au 1^{er} février

- de jour
- de nuit en plaine (à moins de 500 m des maisons) et à moins de 200 m avec autorisation spéciale du maire. Le tout avec localisation des miradors.

Du 15 mars au 15 juin

- De nuit avec lampe torche à moins de 200 m des maisons avec déclaration en mairie et accord du lieutenant de louveterie. (destruction)

Bénis sont les chasseurs qui n'ont pas fait de latin, ils ne peuvent pas le perdre.

Nous souhaiterions à l'instar de M. le Préfet de la Moselle que M. le Préfet de la Région Alsace nous simplifie la réglementation, tout en gardant l'efficacité du système.

Nos actions en faveur du Petit Gibier

Trois aides possibles :

1. Les subventions pour les contrats Jachères Faune Sauvage ont été revalorisées en 2013 ce qui explique la petite augmentation.

2. Les subventions pour réimplanter des éléments fixes du paysage. La FDC subventionne fortement les plantations des haies, les variétés locales de pommiers haute tige, etc.

La proximité des adjudications et l'incertitude sur les baux ont induit une baisse des plantations en 2013/2014.

3. Le Fond Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB) dont les actions vous seront détaillées par Nicolas Braconnier, Technicien en Chef de la FDC en charge des actions pour le FARB.

Nos actions pour une meilleure connaissance de la biologie des espèces

Suivis des sangliers par GPS

Une collaboration ONCFS, FDC 67 et GGC de La Petite Pierre permettra de mieux connaître la pérégrination et l'implication des sangliers, de la RNC et autour de la RNC, dans les dégâts aux terres agricoles de part et d'autre de la RNC.

Nos actions dans le domaine de la prévention

La Peste Porcine Classique

La Peste Porcine Classique dans les Vosges du Nord a été jugulée grâce aux chasseurs bas-rhinois et l'excellente collaboration avec la DDPP et notam-

ment Mme Martin-Schaller. Les grands contrats de vente de viande porcine avec les pays du Sud-est asiatique ont été sauvegardés. Un des rares secteurs bénéficiaires à l'exportation.

Le réseau SAGIR : réseau sentinelle de la santé publique

Quotidiennement nos techniciens ramassent les espèces sauvages accidentées ou de morts inconnues et les acheminent au laboratoire départemental à des fins d'analyses et de surveillance.

Nos actions humanitaires

Les 2693 kg de sangliers offerts par les chasseurs aux Restos du Cœur ont permis à l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de remettre un chèque de 42834 euros aux Restos du Cœur. Les chasseurs ont également sponsorisé la lutte contre le cancer à Truchtersheim.

Nos contentieux

L'affaire Stenger/ FDC 67 concernant le bail emphytéotique est en attente d'un jugement en appel. En 1^{ère} instance, les deux Fédérations de la Pêche et de la Chasse ont été exonérées de toute responsabilité. Mais il y a appel... À suivre...

Pour conclure

Je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Mme Béatrice Roecker, notre responsable administrative et à ses collaboratrices Mmes Hugui Boquel, Alexandra Barthel-Dick et Fabienne Musser qui vous accueillent toute l'année avec le sourire et la compétence.

Merci à Nicolas Braconnier, le responsable technique et à son équipe de techniciens Patrick Jung et Florian Guibot qui sont toute l'année à votre service.

MM. les opérateurs du Cyné'tir Jean-Georges Hepp et Jean-Michel Mathias. M. Dominique Biache, Rédacteur d'Infos'Chasse 67.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien. ●

Compte-rendu de gestion

par **Aliette Schaeffer**, Trésorière

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2013. Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos au 30 juin 2013 s'élèvent à 1 084 577 € contre 1 059 800 € pour l'exercice précédent.

Il est à noter que la Fédération a réalisé un bénéfice de 58 730 € pour l'exercice

clos le 30 juin 2013, contre un bénéfice de 449 295 € pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il est intéressant de noter que dans ce bénéfice de 58 730 € est compris la charge de la dotation aux amortissements, relative aux immobilisations de la fédération, qui s'élève à 153 633 € pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Aussi il est à noter que la capacité d'autofinancement de l'exercice clos au 30 juin 2013 est de 205 059 €. ●



COMPTE DE RESULTAT 2012-2013

	01/07/12 au 30/06/13	01/07/11 au 30/06/12
Vente de marchandises	6 607	4 328
Prestations de services	348 655	345 271
Subventions d'exploitation	48 094	42 960
Cotisations	597 298	589 543
Autres produits de gestion courante	72 924	69 381
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	10 999	8 318
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 084 577	1 059 800
Achats de marchandises	14 605	21 484
Autres achats et charges externes	384 777	375 577
Impôts et taxes	30 340	36 126
Salaires et traitements	265 078	285 533
Charges sociales	136 867	148 086
Subventions accordées par l'association	41 249	45 579
Amortissements et provisions	153 633	168 229
Autres charges	419	355
CHARGES D'EXPLOITATION	1 026 968	1 080 970
RESULTAT D'EXPLOITATION	57 609	-21 169
Produits financiers	10 177	7 044
Charges financières	11 540	10 066
RESULTAT FINANCIER	-1 363	-3 022
RESULTAT COURANT	56 246	-24 191
Produits exceptionnels	5 011	520 050
Charges exceptionnelles		46 342
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 011	473 708
Impôts sur les bénéfices	2 528	222
EXCEDENT OU PERTE	58 730	449 295

BILAN 2012/2013 (clos au 30/06/2013)

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/13	Net au 30/06/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	35 772	27 691	8 081	5 643
Immobilisations corporelles				
Terrains	556 107		556 107	556 107
Construction	1 985 317	231 224	1 754 094	1 810 362
Installations techniques, matériel et outillage	98 028	75 930	22 098	20 025
Autres immobilisations corporelles	536 940	275 594	261 346	297 006
Immobilisations financières				
Prêts	2 369		2 369	3 928
ACTIF IMMOBILISE	3 214 533	610 439	2 604 095	2 693 071
Stocks				
Créances				
Autres créances	71 601		71 601	40 694
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 798		2 798	2 798
Disponibilités	424 915		424 915	411 755
Charges constatées d'avance	62 110		62 110	55 479
ACTIF CIRCULANT	561 424		561 424	510 726
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 775 958	610 439	3 165 519	3 203 797

BILAN	Net au 30/06/2013	Net au 30/06/2013
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserve de gestion	2 067 896	1 618 601
Réserve statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	58 730	449 295
FONDS PROPRES	2 496 660	2 437 930
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques	161 870	168 274
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	161 870	168 274
FONDS DEDIES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	306 539	362 926
Dettes fournisseurs comptes rattachés	42 142	90 474
Dettes fiscales et sociales	113 694	96 214
Autres dettes	40 158	43 679
Produit constatés d'avance	4 457	4 300
DETTES	506 990	597 594
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	3 165 519	3 203 797

BUDGET PREVISIONNEL 2014-2015

Produits 2014-2015

1) Cotisations	
Adhésions	62 370
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	542 567
Total	604 937
2) Ventes	
Panneaux - doc - gibiers, cassette	2 110
Bandeaux, carnet souches, divers	2 200
Kits trichines	6 100
Total	10 410
3) Prestations de services	
Suivi de territoires	31 000
Plan de chasse	220 000
Formations (piégeage + gardes chasse, etc.)	9 125
Total	260 125
4) Produits activités annexes	
Permis de chasser et équivalence allemande	21 540
Formation cyné tir	72 000
Total	93 540
5) Subventions	
Convention trichines	33 000
Convention pommiers - haies	4 480
Total	37 480
6) Autres produits	
Produit guichet unique	73 500
Autres produits	2 700
Total	76 200
7) Produits financiers	
Transfert charges exploitation	1 000
Autres produits financiers	4 500
Total	5 500
Total général	1 088 192
Résultat	39 404
Amortissement	152 000
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	191 404
Remboursement du capital	49 275
RESULTAT DE TRESORERIE	142 129
(sans tenir compte des décalages de règlement)	

Charges 2014-2015

1) Achats	
Doc - panneaux - territoires de chasse	
Total	35 000
2) Autres achats non stockés	
Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)	
Total	89 811
3) Services extérieurs	
Locations (autres et matériels)	22 341
Entretien et reparar matériels, véhicules et locaux	28 600
Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs)	12 275
Frais formations diverses	11 500
Assurances	12 890
Documentations	4 020
Opérateurs cyné tir	11 000
Total	102 626
4) Autres services extérieurs	
Honoraires avocats	20 000
Frais d'analyses	34 076
Honoraires expert + commissaire	7 850
Expos - cadeaux - divers	700
Brochures dépliant (infos chasse , A. G. etc.)	51 776
Frais bancaires	2 500
Déplacements, ind. Tournées techniciens, etc.	7 450
Réceptions et missions	5 400
Affranchissement, téléphones	23 342
Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC)	35 515
Total	188 609
5) Impôts et taxes	
	47 475
6) Salaires	
	263 125
7) Charges sociales	
	139 929
8) Dotations aux amortissements	
	152 000
9) Autres charges	
Autres subventions	10 000
Divers	240
Intérêts prêts	8 013
Fondat. Nationale Protect. Habitats et Faune Sauvage	1 620
Contrats jachères	5 500
Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pieds	4 840
Total	30 213
Total général	1 048 788

RECAPITULATIF

PRODUITS	1 088 192
CHARGES	1 048 788
RESULTAT	39 404

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an, **Klein Inter Autos** a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

Super prix !

1
Agrainoir
automatique

ECONOMISEZ

€ 30,00

sur l'achat de 3 ou +

€ 69,90 pièce

~~€ 99,90~~ pièce

1 Agrainoir automatique – analogique

Se fixe sur un conteneur. Grille anti-rongeurs. Possibilité de programmer jusqu'à 24 horaires d'agrainage. Durée d'agrainage de 1 à 30 sec.

No. 156983 **99,90 €**

Pour un achat de 3 ou plus
la pièce : **69,90 €**

2 Couteau PARFORCE «ALBOS»

Catégorie D. Lame damasquinée de 2,7 mm d'épaisseur et 85 mm de longueur. Plaquettes ergonomiques en os de buffle. Le décor de lame «Raindrop» est résolument unique. Livré avec étui en cuir dans un coffret séduisant.

No. 176936 **99,95 € 49,95 €**

Une belle pièce
à super prix !



2
Couteau
Albos

- Lame damas
- Décor «Rain-drop»
- Etui en cuir
- Livré en coffret cadeau

ECONOMISEZ

€ 50,00

€ 49,95

~~€ 99,95~~

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50

Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr

Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr

Grande bourse aux armes d'occasion 13 Juin au 28 Juin 2014.

Profitez-en pour venir nous voir, et faire des affaires



Intervention de Monsieur le Préfet

C'est avec un réel plaisir que je participe aujourd'hui à votre assemblée générale des chasseurs ici à Geudertheim. Votre président m'a dit que cela faisait longtemps que le préfet du Bas-Rhin n'avait pas assisté à votre assemblée générale. Pour ma part ce sont des rendez-vous que j'affectionne et auquel j'ai toujours tenu à assister dans les départements où j'ai servi. Parce que je connais l'importance de la chasse dans le maintien du tissu social, dans la construction de l'identité des territoires : vous rencontrer, c'est mieux comprendre ce territoire, à travers son histoire, ses traditions, ses règles. Parce que, aussi, la chasse est importante pour l'équilibre cynégétique d'un territoire : une terre non chassée c'est une terre en déséquilibre. Pour moi, venir vous voir, c'est reconnaître votre rôle, nécessaire à une terre et à ses habitants. Je vous remercie, cher président, de me permettre d'intervenir ainsi pour conclure la première partie de vos travaux.

Année 2013

Quelques mots sur 2013. Tout d'abord 2013 a marqué la mise en place de nouvelles dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique. De nouvelles règles y ont été introduites en matière de plan de chasse et d'agraineage.

2013 a aussi été une seconde année noire pour les agriculteurs avec des surfaces de dégâts de sangliers inédites, en augmentation de plus 50% par rapport à 2012. La profession agricole m'avait signalé dès le printemps dernier cette tendance. Quelles qu'en soient les raisons, techniques ou sociétales, cette tendance ne pouvait perdurer d'autant que la prolifération des sangliers, c'est aussi un danger pour les particuliers : accidents de voiture, personnes renversées comme le 9 mars encore à Ottrott, avec une jambe brisée par la charge d'un sanglier. Je sais qu'une part de l'explication réside dans la très faible fructification forestière 2012 après une abondance extrême en 2011 et des conditions climatiques printanières très défavorables. Mais ce n'est pas la seule.

J'ai donc décidé, après avoir réuni l'ensemble des partenaires concernés, de prendre plusieurs mesures afin d'augmenter la pression de chasse sur les sangliers.

- J'ai adressé aux 45 locataires de chasse totalisant plus de la moitié des dégâts, des lettres d'injonction leur demandant d'augmenter significativement leur pression de chasse. Sauf à croire que le service postal ne fonctionne pas bien, je n'ai pas reçu beaucoup de réponses.



Stéphane Bouillon

Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Cependant parmi ces réponses, certains d'entre vous ont montré qu'ils avaient pris des mesures concrètes et efficaces, je les en remercie.

- J'ai également demandé aux maires concernés, de réunir leurs commissions communales consultatives de la chasse. Il me paraît en effet nécessaire que cette difficulté puisse être traitée au plus près du terrain.

- J'ai ordonné dès le mois de novembre dernier, des battues administratives sur une vingtaine de lots de chasse sur lesquels la situation ne s'était pas améliorée et aucun engagement n'avait été pris.

Ces battues ont permis de prélever 305 sangliers. Je tiens à remercier tout particulièrement les lieutenants de louveterie qui ont exécuté ces 12 battues.

Je tiens également à condamner vigoureusement les incivilités, les agressions

physiques et verbales dont ils ont fait l'objet de la part de certains locataires, de leur famille ou de leurs voisins de chasse mécontents de ces battues.

Ce n'est pas acceptable, en premier lieu parce que les lieutenants de louveterie, auxiliaires bénévoles de l'État, ne sont pour rien dans la décision d'organisation de la battue et en second lieu parce qu'il y a eu de nombreux avertissements successifs. La battue en est un de plus significatif : l'adjudicataire du lot ne respecte pas la loi de 1881.

L'État doit le faire à sa place. Ce n'est pas par plaisir ; ce n'est ni pour stigmatiser, ni pour punir : c'est pour appliquer le droit local, le défendre et défendre la chasse alsacienne. Cette chasse alsacienne que vous savez célébrer.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier pour l'organisation des messes de la Saint-Hubert, et notamment celle de la cathédrale à laquelle j'ai participé et votre belle exposition de trophées à Wangenbourg-Egenthal, qui a témoigné à nouveau de votre excellente collaboration avec nos voisins allemands.

Année 2014

2014 nous réserve bien des surprises, mais de manière certaine nous avons deux chantiers d'importance : le renouvellement des baux de chasses communales et des lieutenants de louveterie.

Cahier des charges

Les baux actuels des chasses communales expirent le 1^{er} février 2015. Les

chasses seront donc remises en location à l'automne pour une nouvelle période de 9 ans. Cela doit se préparer avec vous, et avec bien sûr les maires. La DDT y travaille. En effet, nous rencontrons des difficultés pour réguler la population de sangliers et de cervidés. Et par ailleurs, ceci expliquant cela nous avons de moins en moins de jeunes chasseurs et ce malgré vos efforts, Président, que je salue. L'élaboration du cahier des charges des locations est une opportunité pour faire évoluer certaines règles afin d'essayer de trouver un meilleur équilibre. Il me semble possible de construire une chasse dans le Bas-Rhin, moins chère et plus accessible en particulier aux habitants du département. Nous travaillons avec votre fédération, avec la DDT sur plusieurs pistes :

Résiliation des locations

Je propose par exemple d'introduire dans le prochain cahier des charges la possibilité de résiliation de plein droit du bail de chasse en cas de non-réalisation caractérisée des plans de chasse ou en cas de non-destruction des animaux nuisibles. En corollaire, on pourrait simplifier les possibilités de résiliation à l'initiative du locataire en cas de bouleversement du lot de chasse ou de son environnement proche.

Je pense par exemple aux modifications du nombre de postes fixes autorisés en forêt ou à l'implantation de cultures à forte valeur ajoutée insuffisamment protégées.

Renouvellement des baux de chasse

Je suis favorable à une limitation du recours au gré à gré si le locataire n'a pas réalisé ses plans de chasse et assumé ses responsabilités en matière de destruction des animaux nuisibles. Le gré à gré relève du maire, je le sais, mais comptez sur moins pour les informer précisément de la situation des lots de chasse.

Augmentation des associés

Actuellement le cahier des charges impose un associé par tranche de 75 ha minimum. Cette limitation contribue à augmenter le prix de la part de chasse. Est ce qu'on pourrait ne plus imposer de superficie, ce qui reviendrait à ne plus imposer le nombre d'associés ou de permissionnaires dans le cahier des charges ? Ou à tout le moins réduire ce seuil de 75 ha ?

Accélération la procédure de relocation

Enfin il me semble que nous pourrions aménager le droit de priorité. Il contribue à faire traîner en longueur la procédure. Cette priorité pourrait être limitée à une ou deux adjudications, au-delà, ce droit serait caduc. Cela permettrait à chacun de se remettre en cause.

Une première réunion organisée par le directeur départemental des territoires a eu lieu récemment avec votre président et les représentants des intérêts forestiers. Cette réunion a permis de rédiger une première mouture du futur cahier des charges. D'autres réunions techniques auront lieu avec le monde agricole et avec les maires.

Enfin, j'organiserai des réunions plénières en mai et juin pour consolider les travaux menés par les différentes réunions techniques. Ainsi je pourrai arrêter le cahier des charges au début du mois de juillet prochain. Je souhaite qu'il soit le résultat d'un réel consensus et j'ai demandé au DDT de s'y employer.

Renouvellement des Lieutenants de Louveterie

A la fin de cette année, il me reviendra de renouveler les commissions de tous les lieutenants de louveterie. Comme je l'ai précisé auparavant, les lieutenants de louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'Administration.

Je tiens à les remercier une fois de plus du travail accompli durant les cinq années de leurs mandats.

J'appelle d'ores et déjà les chasseurs remplissant les conditions de nomination définies par les dispositions du Code de l'Environnement et qui souhaitent rejoindre ce corps prestigieux, âgé de 1200 ans, à présenter leur candidature auprès du directeur départemental des territoires. Un appel à candidature sera d'ailleurs lancé dans votre bulletin de liaison.

Plan de chasse

La réalisation du plan de chasse cerf et daim de la saison écoulée est satisfaisante puisque les minima des plans de chasse dans les zones noyaux des sept secteurs à cerf et daim, ont pratiquement été réalisés à onze animaux près (Minimum : 1776, Réalisation 1765). Je vous félicite pour les résultats obtenus.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui s'est réunie le 10 avril dernier a fixé les objectifs du plan de chasse pour cette dernière campagne de l'actuel bail des chasses communales.

Compte tenu de l'augmentation constatée de la population de grands cervidés sur la plupart des secteurs, cela s'est traduit par une augmentation du plan de chasse surtout sur les secteurs sur lesquels l'équilibre sylvo-cynégétique est actuellement menacé voir rompu. Je sais que vous trouvez ces augmentations trop importantes, et les forestiers me disent l'inverse.

Pour sortir de cette difficulté, il me semble nécessaire d'approfondir le dialogue entre votre fédération et les forestiers qu'ils soient maires, forestiers privés ou représentants de l'ONF. Et je pense que pour l'avenir nous pourrions, à l'exemple de ce qui a été fait en Lorraine rechercher un compromis par l'augmentation nécessaire du plan de chasse mais également l'aménagement de la forêt, de manière à ce que sa capacité naturelle d'accueil des cervidés augmente.

Il appartient maintenant aux groupes sectoriels de se concerter pour permettre une répartition équitable des attributions sur chacun des lots. Je ne doute pas qu'un accord entre vous et les représentants des intérêts forestiers sera trouvé permettant de ménager cet équilibre. Enfin, une petite population de chamois s'est installée récemment dans le sud du département. C'est la raison pour laquelle, j'ai instauré un plan de chasse pour cette espèce.

Présence du loup

Depuis le retour du loup en avril 2011, les indices de présence sont régulièrement collectés par l'ONCFS principalement sur une zone située à cheval sur les départements de Vosges et du Haut-Rhin. A la fin du mois de janvier 2014, un loup a été photographié à Waldscheidt en Moselle avec un piège photographique. Un autre appareil avait pris une photographie d'un loup à Still (67), commune située à une quinzaine de kilomètres de Waldscheidt. Selon les experts de l'ONCFS, il s'agirait probablement du même animal.

J'ai entrepris un travail avec la profession agricole, et en particulier les éle-

veurs ovins des secteurs concernés, afin d'être prêt si l'installation du loup dans le Bas-Rhin devait se confirmer.

Je note avec satisfaction que votre fédération ne s'oppose pas à l'installation naturelle de cette espèce dans notre département et je considère qu'à ce stade, la seule mesure à prendre et de le laisser tranquille, tout en restant vigilant.

Conclusion

Voilà en quelques mots ce qui nous attend pour 2014. Je suis convaincu que ces chantiers n'affecteront en rien les relations cordiales de travail qui existent entre l'Administration et votre Fédération des chasseurs. Et croyez bien que je suis convaincu de l'utilité sociale du monde de la chasse, que ce

soit par son impact économique, vous l'avez récemment souligné dans la presse monsieur le Président, mais aussi son impact environnemental, où votre action au service de la collectivité est nécessaire au monde agricole, forestier et plus généralement au maintien de la biodiversité de nos forêts et de la plaine d'Alsace. ●

FARB: Activités et rapport financier

En 2013, 1,70 hectares ont été acquis par le FARB. Cette surface est constituée de 13 parcelles qui forment 9 sites répartis sur 8 communes. À ce jour, le FARB est ainsi propriétaire de 894 parcelles, soit 229,49 hectares au total qui constituent 450 sites écologiques répartis sur 177 communes (6 communes de plus qu'en 2012). Cette année encore, la priorité a été donnée au repérage par GPS de nos propriétés (6^e tranche) et à la plantation de fruitiers (30 pommiers) et de poteaux pour en matérialiser nos limites dans les GGC Alsace Bossue, Niederbronn et La Pe-

tite Pierre, soit sur 70 sites en propriété soit 20 lots de chasses concernés.

Travaux en 2013

Un inventaire entomofaune soit 43 espèces recensées ainsi qu'un inventaire avifaune. Avec 29 espèces recensées.

Les recettes

En 2013, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé au total 46591,05€ de contributions au FARB.

Les dépenses

Le FARB a acheté pour 18560€ de terrains au cours de l'année 2013. L'exercice écoulé présente un excédent de 55858€. ●



Nicolas Braconnier,
Technicien Chef
FDC67

Rapport de la commission Grand Gibier

Le cerf

Lors de la saison écoulée 2087 grands cervidés ont été prélevés. Soit 211 C3, 318 C1, 761 biches et 797 faons. Le minimum avait été fixé à 1909 animaux alors que la réalisation s'est élevée à 1876 C1, biches et faons. Avec un « déficit » de 33 animaux, le pourcentage de réalisation est pourtant très honorable (98,27%).

Sur les six secteurs, trois ont prélevé plus que le minimum alors que les trois autres se situent sous le minimum (Secteur 1 : 104,64% - Secteur 2 : 107,86% - Secteur 3 : 113,12% - Secteur 4 : 93,14% - Secteur 5 : 86,59% - Secteur 6 : 92,02%).

Sous la pression manifeste et conjointe de l'ONF et de la DDT et la forêt privée réclamant l'éradication des points chauds, cinq secteurs sur six voient leur

minimum augmenter (+10% pour le S1, +20% pour le S2, +10% pour le S3, reconduction pour le S4, +15% pour le S5 et +10% pour le S6).

Dans un tel contexte, le travail des groupes sectoriels devient excessivement difficile.

Le chevreuil

Avec 8025 brocards pour 16021 chevrettes, le plan de chasse de cette espèce dénote sa vitalité puisque 24046 bracelets sont distribués.

Le sanglier

Lors de la saison écoulée, 16568 sangliers ont été prélevés soit 12,60% de moins par rapport à 2012/2013. Les dégâts restent la grande problématique avec cet animal. À noter tout de même qu'un sanglier de 2013 cause deux fois plus de dégâts que son congénère de

2007. En effet, en 2007, par rapport au tableau de chasse, un sanglier provoquait 5 ares de dégâts alors qu'en 2013 ce chiffre monte à 10 ares. ●



Frédéric Obry
Président de la commission
Grand Gibier

Rapport de la Commission Petit Gibier

C'est avec joie que je me retrouve parmi vous pour cette Assemblée Générale, après mon absence de l'an passé. Et je tiens à remercier Aliette Schaeffer de m'y avoir remplacé. J'ai donc le plaisir de vous rendre compte de la situation du petit gibier dans notre département et des travaux de la commission qui lui est dédié.

Durant le bail de chasse actuel, nos territoires de plaine n'ont pas été épargnés... Ainsi, la fin de l'obligation de gel dans le cadre des aides PAC, a été une atteinte importante aux milieux de plaine, qui, en se basant sur les IK lièvres indiquent une tendance à la baisse de la population bas-rhinoise dès 2010.

Les deux dernières saisons n'ont fait que rajouter à son malheur, 2012 destructions par le gel des rares parcelles en céréales à pailles (milieu très favorable à la reproduction) puis 2013 fin d'hiver et printemps pluvieux ont conduit à de grandes pertes notamment de jeunes. C'est ainsi que sur la plupart des secteurs suivis, en deux ans, les populations de lièvres ont été, sauf rares exceptions, divisées par 2.

Concernant, les populations de lapins de garenne, déjà très localisées, l'année humide de 2013 a provoqué des hécatombes dans les populations liées à des vagues de problèmes sanitaires. Au niveau national, les études portant sur les effectifs de perdrix grises ont été tout autant alarmistes. Espérons que cette année, la quasi absence d'hiver aura été profitable à notre petite faune



Fernand Grasser
Président de la commission
Petit Gibier

de plaine, et les efforts que certains locataires déploient depuis maintenant plusieurs années vont peut-être porter leurs fruits.

Ne vous précipitez pas pour autant pour les récolter, et ces dernières années de bail ne doivent pas en être un prétexte. Il faut coûte que coûte maintenir le cap et continuer à aménager nos territoires.

Je reste résolument optimiste pour les années à venir, l'amélioration de l'environnement est une priorité de nos gouvernants et tôt ou tard nos chasses de plaines en profiteront. C'est pourquoi je ne peux que vous encourager à utiliser au maximum les nombreuses aides proposées par votre fédération en matière de couverts subventionnés, que ce soit des contrats jachères ou des kits de haies. Des seaux agrainoirs autorisés par le nouveau schéma sont également

disponibles à un tarif négocié. Cette année la commission Petit Gibier s'est réunie à plusieurs occasions, notamment pour émettre des propositions quant à l'élaboration du futur cahier des charges des chasses communales. Nous avons notamment insisté pour qu'y figure une mise à disposition de terrains communaux afin de pouvoir gérer durablement nos chasses et fournir gîte et couvert pour l'ensemble de la faune.

Enfin sous la direction de Nicolas Bracconnier elle s'est vue confier en collaboration avec la commission environnement le dossier des kits de haies. Les nouveaux baux de chasses qui se profilent seront l'occasion de proposer de nouvelles actions sur la durée en faveur du petit gibier, nous vous en tiendrons informés dans les prochains numéros d'Infos Chasse'67.

Pour terminer, je vous rappelle notre rôle de veille sanitaire et notre devoir, en tant que gestionnaire de territoire, de signaler tout animal dont la mort nous paraît suspecte au réseau SAGIR par l'intermédiaire de nos techniciens de fédération. Je profite de l'occasion pour remercier les membres des commissions Petit Gibier et Environnement pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrains.

Merci aussi aux techniciens pour leurs précieux conseils et aux «filles» pour la gestion et l'organisation de nos réunions. Ainsi qu'à notre président Gérard Lang et son conseil d'administration pour leur confiance. ●

Extraits des interventions des associations spécialisées

Aliette Schaeffer,

Association bas-rhinoise Petit Gibier

Je tenais tout d'abord à remercier la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin en la personne de M. Gérard Lang, son président, pour nous permettre comme chaque

année de vous présenter notre Association. Les objectifs de l'Association bas-rhinoise Petit Gibier sont de promouvoir la chasse au petit gibier ainsi que la gestion durable des territoires de plaine.

Nos activités de l'an passé nous ont amenés à organiser un week-end au

centre de formation des chasseurs du Bade-Wurtemberg situé au Dornsberg et de pouvoir profiter de leur remarquable parcours de chasse.

Ainsi douze de nos membres ont pu s'exercer au tir sur pas moins de 1700 plateaux juste avant l'ouverture de la saison de chasse au petit gibier.

Notre association a également été sollicitée afin d'émettre ses propositions lors de l'élaboration du futur cahier des charges communales.

Dans l'optique de ces renouvellements de baux, nous espérons qu'ils seront pour nous l'occasion d'accueillir de nouveaux membres qui trouveront conseils et encouragements auprès de

notre association. Nous vous rappelons que l'association prend en charge tout ou partie des sommes restant à la charge de ses adhérents commandant des kits de haies à la fédération des chasseurs.

Par ailleurs nous avons distribué gratuitement des seaux agrainoirs aux participants à notre assemblée générale.

Notre président Fernand Grasser est à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez vous poser et se propose également de vous conseiller lors des estimations de dégâts de petit gibier. Vous trouverez ses coordonnées dans le petit livret distribué avec Infos'Chasse67.



Gilles Mercier

Président de l'Association bas-rhinoise des chasseurs à l'arc

Je viens vous présenter le bilan de l'année écoulée en ce qui concerne l'association des chasseurs à l'arc. Cette année en fin de saison nous sommes 84 membres (un nombre sensiblement plus important que d'habitude). À noter que nous comptons dans nos rangs 11 chasseurs à l'arc allemands, la chasse à l'arc étant interdite dans leur pays.

Activités saison 2013-2014

L'automne dernier et ce printemps nous avons animé deux sessions de formation de chasseur à l'arc. Une partie obligatoire sous l'égide de la Fédération des chasseurs à Geudertheim et une complémentaire à Lobsann. Dimanche dernier nous y avons accueilli une vingtaine de stagiaires dont cinq Allemands. La prochaine session

de formation se déroulera à la fin de l'été prochain.

En juin dernier nous avons été présents à la fête des piégeurs de Kolbsheim.

L'hiver dernier nous nous sommes réunis pour plusieurs battues. Les deux premières battues de l'an passé se sont déroulées à Gerstheim au petit gibier, suivies d'autres au courant de l'hiver dédiées au grand gibier au Fleckenstein et dans la forêt de Haguenau. Nous avons également participé à deux soirées d'affût au renard et ragondin au printemps et l'été dernier.

Pour ceux qui sont intéressés par la vie de notre association vous pouvez vous rendre sur notre site internet acabr.net. Vous y trouverez toutes nos futures sorties et des renseignements utiles pour la pratique de notre loisir favori.



Albert Hammer

Président de l'UDUCR

Pour des raisons d'autonomies financières les membres de la délégation du Bas-Rhin de l'UNUCR ont voté le 16 février dernier lors de l'assemblée générale constitutive pour la constitution de l'UDUCR 67 (Union Départementale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge) au lieu de (Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Sang).

Lors de la saison passée, 1711 recherches ont été effectuées par 43 équipages avec un taux de réussite de 58% soit nettement supérieur au taux national qui est de 43%.

179 recherches ont concerné le cerf, 233 le chevreuil, 6 le daim et 1279 le sanglier. Par type de chasse, les interventions se répartissent pour 1024 en battue et 672 à l'affût.

Faites confiance à nos membres, en les appelant, surtout pour les contrôles de tirs qui sont en nette progression de plus de 15% et continuez à vous entraîner au tir, en utilisant le Cyné'tir ou les stands de tir. Vous êtes certainement nombreux à avoir suivi ces conseils puisque les statistiques montrent plus de tirs de thorax et moins de balles de pattes et d'abdomens.

L'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Bas-Rhin, se porte bien. Forte de 200 membres, son rapport d'activité pour la saison écoulée, mais aussi l'ampleur du programme pour les mois à venir, témoigne de son implication dans la chasse locale, régionale ainsi qu'au plan national.

Activités saison 2013-2014

Avril 2013

- concerts caritatifs pour Orgues et trompes de chasse (4800 versés à des associations caritatives)

Juin 2013

- le Brevet Grand Gibier: 10 brevetés sur 13 candidats

- stand à la journée du piégeage à Kolbsheim

Novembre 2013

- opération caritative avec les Restos du Cœur: un bel exemple des chasseurs qui savent faire preuve de générosité envers les plus démunis lorsqu'ils sont sollicités!

- messe de Saint Hubert à la cathédrale

de Strasbourg avec les lieutenants de louveterie

- 26 novembre 2013, Projection du film « Chasseurs - Traqueurs » (Fabienne et Bernard Lazarus), foyer St Michel de Reichstett :

• **24 janvier 2014**

- débat sur le retour du chamois dans le Bas-Rhin : qu'une espèce animale qui colonise naturellement un territoire, doit être encouragée et observée

28 février, 1^{er} et 2 mars 2014, Exposition des trophées à Wangenbourg

C'est un moment appréciable pour discuter avec les chasseurs de la gestion du cerf, mais aussi avec les instances du monde de la chasse ; ONF, Fédération, représentants des GGC et des groupes sectoriels. C'est aussi pour nous l'occasion de faire la promotion du Brevet Grand Gibier.

L'ABRCGG aux côtés de l'ANCGG

La Loi sur l'avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt a été discutée en séance publique au Sénat courant avril. Nous avons déposé 10 amendements afin d'obtenir le meilleur compromis possible entre la forêt, son exploitation et les besoins de la grande faune sauvage



Thierry Neff

Président de l'association bas-rhinoise des chasseurs de grand gibier

Le projet de Loi sur la biodiversité a été déposé le 3 avril et sera discuté en mai à l'Assemblée Nationale. Il portera notamment sur la création de l'agence de biodiversité et sur la réorganisation de la gouvernance environnementale et du CNCFS.

Le débat sur le retour du tir à la chevrotine est à nouveau relancé à la Fédération Nationale de la Chasse.

Les Journées Nationales de l'ANCGG au Mont Sainte-Odile les 15-16 et 17 mai 2014. Nous recevrons 82 délégations départementales pour les travaux

des ces journées, mais aussi l'ensemble des représentants nationaux et internationaux des autorités du monde de la chasse. Ministère de l'environnement, Fédération Nationale de la Chasse, ONF, ONCFS, CIC, Louveterie de France, viendront débattre des sujets qui préoccupent le monde de la chasse et le grand gibier en particulier.

Merci à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin pour sa contribution financière à cette occasion, mais aussi pour sa contribution au programme des journées, par la découverte du Cyné'Tir, le jeudi 15 mai.

Il est important de préciser que l'Association Haut-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier et la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin, ont également contribué à l'élaboration de ces journées nationales.

Formation Brevet Grand Gibier 2014. Gérard Spenlé a souhaité passer la main, pour raison de santé, à la nouvelle équipe animée par Hubert Chatelet avec le concours de Michel Gascard et Michel Chappon.

Enfin, les 21 et 22 juin prochains, nous participerons en Allemagne, aux concerts des trompes allemandes à Schorndorf, près de Stuttgart. ●

Les médaillés 2014

Hubert Reinling, médaille de bronze

Hubert Reinling est né en 1963, il est floriculteur. Trésorier à la SLC des Trois Massifs du Sud, il a eu son premier permis de chasser en 1983 et il est assermenté garde-chasse depuis 1986. De 1988 à 1997 il était partenaire à Waldhouse et depuis 2000 il est partenaire de chasse à Villé.



Hubert Reinling

André Gisselbrecht, médaille d'argent

Né en 1940, André Gisselbrecht est titulaire du permis de chasser depuis 1976. Il remplit depuis près de 27 ans, sa fonction de garde-chasse bénévole avec compétence et efficacité. Il est toujours attentionné au respect de l'éthique de la chasse et ne manque jamais de rappeler si nécessaire les règles qui régissent notre passion. La faune mais aussi la flore lui sont familières, il y attache une importance telle qu'il a le don de transmettre à tout un chacun évoluant dans son domaine cynégétique. Il a par ailleurs une remarquable compétence dans la construction et l'emplacement des miradors. Il est par ailleurs au service de tous lors des battues tout en privilégiant le souci d'une bonne organisation de ces journées.



André Gisselbrecht

Les médaillés 2014 (suite)

Bernard Verdun, médaille d'argent

Né en 1957, Bernard Verdun a plus de 38 années de permis de chasser en poche, et près de 20 années dans la fonction de garde-chasse dans le Val de Villé chez le même locataire de chasse. Passionné de chasse, pas seulement, mais également dans l'investissement sans faille dans l'amélioration des habitats, la réintroduction du faisan vénéré dans le cadre du GGC Ungersberg et Haut-Koenigsbourg.



Bernard Verdun

Henri Gérard, médaille d'or

Né en 1939, ce fils de chasseur, après avoir été traqueur dans la chasse de son père, obtient son permis de chasser à 16 ans. Maire de la commune de Lutzelhouse en 1977 jusqu'à ce jour, Henri Gérard a été partenaire dans le Département des Vosges de 1976 à 1999, puis partenaire dans le département du Bas-Rhin en forêt d'Oberhaslach jusqu'en 2004. Depuis 2004 il est locataire d'une forêt domaniale dans le Massif du Donon et une communale sur la commune de La Broque. Henri Gérard est membre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage depuis 1977, Président des communes forestières du Bas-Rhin et Vice-président de communes forestières d'Alsace à ce jour, membre du Conseil d'Administration des communes Forestières de France depuis 1983 à ce jour et dans le cadre de «NATURA 2000», Président des sites du massif du Donon, Schneeberg et du Grossmann pour l'étude du DOCOB. Pour Henri Gérard, les distinctions ne manquent pas : Médaille d'Or de la Fédération des Communes Forestières de France, Chevalier dans l'Ordre du Mérite National et Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en or.



Henri Gérard

Gérard Messmer, médaille d'or

Du haut de ses 80 printemps, Gérard Messmer peut s'enorgueillir d'un bilan prestigieux d'une grande carrière dans le monde de la chasse. Chasseur d'abord au côté de son père dans les années 70 à Haguenau, puis à Wissembourg, il intègre le conseil d'administration de la FDC à titre de membre associé en 1977. Eh oui, à l'époque avant la titularisation, on passait une longue période « au purgatoire » avant de pouvoir prétendre devenir membre à part entière, ce qu'il devient 5 ans plus tard en 1982. Puis, une ascension fulgurante : secrétaire général puis Vice-président de la FDC, il s'investit dans les lieutenants de l'ouvrier dont il devient le Président, puis Président d'honneur, fait renaître de ses cendres la Fête de Saint-Hubert qui se déroule à présent à la Cathédrale de Strasbourg, a longtemps organisé les formations des candidats au permis de chasser, était secrétaire de la SLC de Haguenau et organisateur du très convoité bal de la fête des chasseurs à Haguenau. Bref, une passion de vie de chasseur qui débordait largement dans l'associatif et le bénévolat.



Gérard Messmer

Résultat du vote des résolutions

Nombre de voix exprimées : 2504

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2013 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2012 au 30/06/2013)	97,6 % 2444	0,4 % 9	2 % 51
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2014/2015 ? (du 01/07/2014 au 30/06/2015)	97,6 % 2443	0,4 % 9	2,1 % 52
Fixation de la cotisation : Approuvez-vous l'augmentation de 77 € à 78 € pour le timbre fédéral et la cotisation territoire ?	88,8 % 2224	9,2 % 230	2 % 50
Choix du montant « Suivi de territoire » Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,16 € 95,4 % 2388	0,18 € 1,5 % 37	3,1 % 78
Choix du montant « FARB » Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 93,5 % 2342	0,36 € 1 % 25	5,5 % 137
Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes (pour 6 ans) :			
Choix n°1 : Approuvez-vous le choix du CA de renouveler la confiance à RSM SEGEC ?	N°1 94,6 % 2367	N°2 1,2 % 29	4,3 % 107
Choix n°2 : IN EXTENSO STRASBOURG NORD			

Parce que c'est l'entraînement
qui fait le Maître



Cyné'TIR

Tir à balles réelles

- avec votre propre arme
- avec nos armes de prêt

Tir au laser

- carabine « laser » fournie

Tarif

- 80 € par heure pour le groupe quel que soit le nombre de personnes

Horaires d'ouverture :

Tous les jours de 9 h à 22 h
Dimanche 9 h - 12 h

Réervations • 03 88 79 12 77
Béatrice Roecker, FdC67 • www.fdc67.fr

(en quelques clics avec possibilité
de paiement au Cyné'tir)

**Plus de 60 films tournés
en conditions réelles de battues**



ALSAVERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage

Démontage d'arbres

**Taille de haies
et débroussaillage**

Rabotage de souches

Soin des Arbres

1, route de Flexbourg

67310 BERGBIETEN

Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36

e-mail : jmf@alsavert.com

Dacia Duster

Série Spéciale "Chasse et Pêche"

à partir de

14 900 €*

Incluant : pare-buffle,
marche-pieds latéraux,
attelage col de cygne
et tapis avant, arrière
+ coffre en caoutchouc



3 Garantie
ans
ou 100 000 km⁽²⁾

DACIA
UNION EUROPEENNE

* Visuel non contractuel, modèle présenté Dacia Duster Dci 110 CV Prestige 4x2 avec option peinture métal (480 € TTC) et pack « Chasse et Pêche » comprenant pare-buffle, marche-pieds latéraux, attelage col de cygne et tapis avant, arrière + coffre en caoutchouc (1400 € TTC) soit un prix total de 19200 € TTC.

www.dacia.fr

Wietrich SAS

RN 422 - 67120 Molsheim - Tél. 03 88 47 91 91

Auto Inter Europe SA

Zone commerciale (face à But) - RN 63 - 67550 Vendenheim - Tél. 03 88 20 90 00

Sondage auprès des locataires de chasse

Des chasses trop chères !

Le cahier des charges 2015-2024 sera vraisemblablement signé début juillet 2014 par M. le Préfet. Le lendemain de la signature, il sera disponible sur le site de la FDC 67 et sera envoyé à tous les chasseurs dont nous possédons l'adresse mail. Il vous sera également transmis par Infos'Chasse 67 devant paraître dans les premiers jours d'août. ●

À sept mois du rendez-vous auprès des maires pour le renouvellement des baux de chasse par gré à gré (qui doivent être signés pour le 1^{er} novembre 2014), il nous a paru opportun de réaliser un sondage auprès des locataires sur leur volonté de reprendre ou non leur lot de chasse.

Nous avons reçu 328 réponses sur les 620 locataires. Ce qui traduit un très grand intérêt, mais aussi une inquiétude considérable. Les réponses sont illustrées par les graphiques ci-après. Nous enverrons ces résultats aux maires de toutes les communes pour qu'ils prennent conscience de l'ampleur de la situation et des inquiétudes des locataires de chasse. Les chasseurs pourront s'appuyer sur ces documents pour négocier de leur côté, un bon rapport qualité/prix pour leur gré à gré.

Question 1 — A supposer que les conditions de chasse restent identiques :

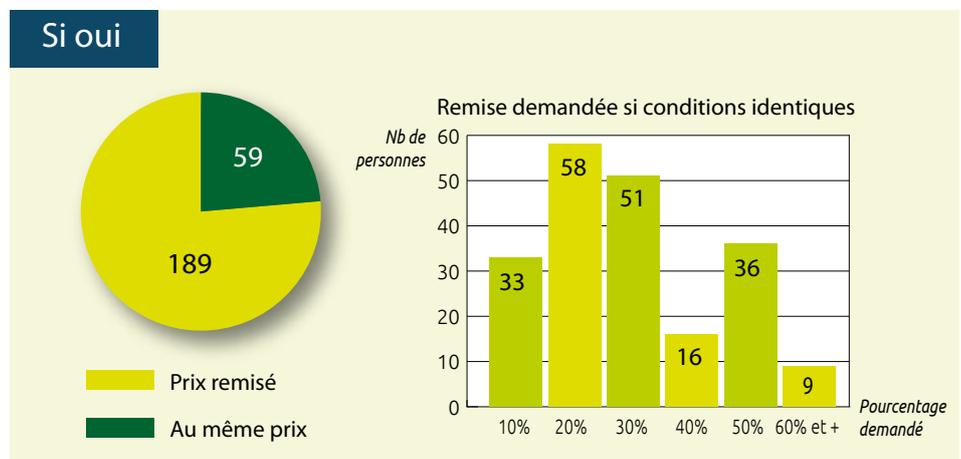
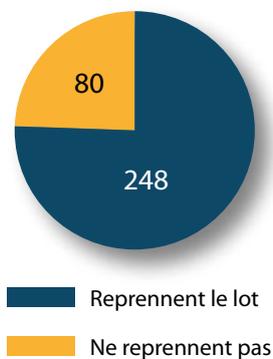
• Souhaitez-vous reprendre votre lot oui non

Si oui

• reprendriez-vous votre lot au même prix oui non

• accepteriez-vous une hausse de 5% - 10% - 20% - (rayez les chiffres inutiles)

• solliciteriez-vous une baisse de% (merci d'inscrire le chiffre)



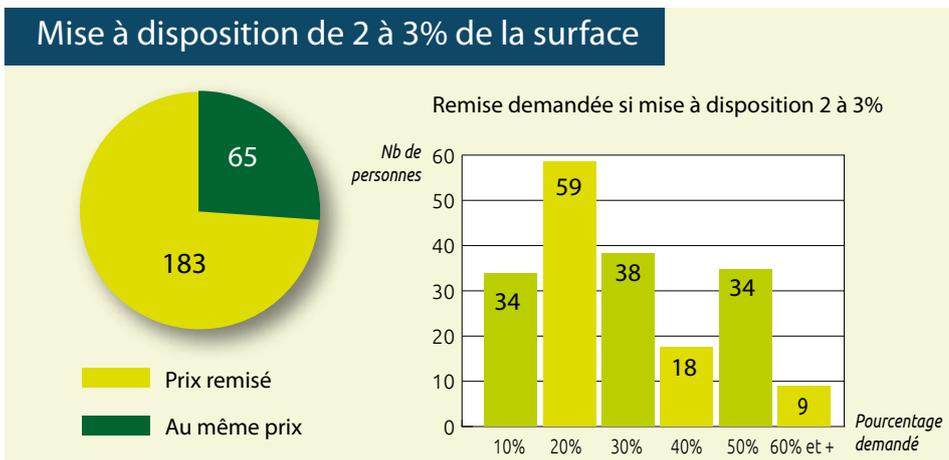
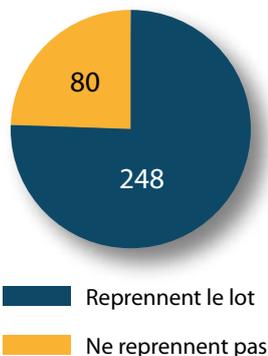
Près d'un quart des locataires ne reprendront pas leur lot
76% des locataires ne reprendront pas leur lot sans baisse de prix

Question 2 — A supposer que la commune mette 2 à 3% de la surface du lot à disposition pour la faune sauvage:

- Souhaitez-vous reprendre votre lot oui non

Si oui

- reprendriez-vous votre lot au même prix oui non
- accepteriez-vous une hausse de 5% - 10% - 20% - (rayez les chiffres inutiles)
- solliciteriez-vous une baisse de% (merci d'inscrire le chiffre)



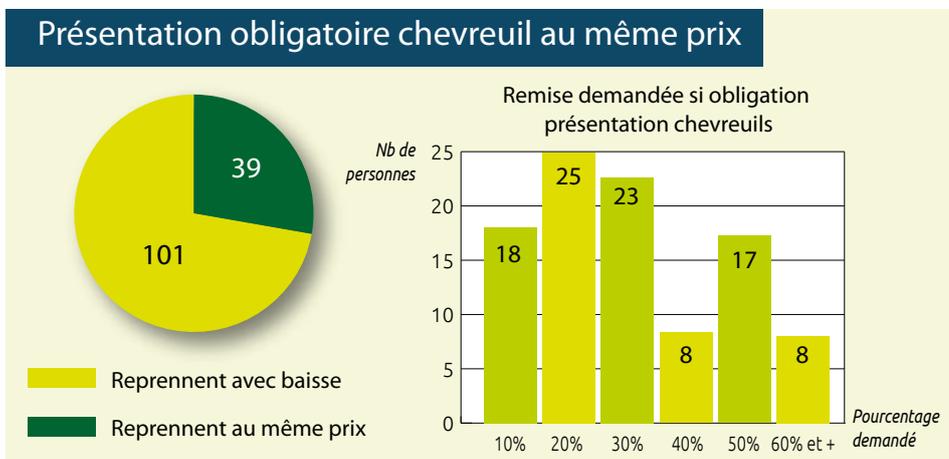
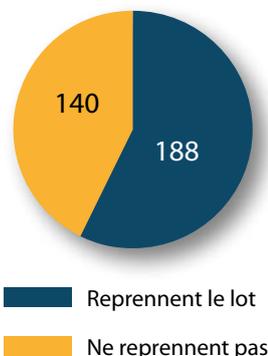
Avec une mise à disposition de 2 à 3% de la surface pour la faune, les locataires sont **plus nombreux à souhaiter reprendre leur lot au même prix**

Question 3 — En cas d'interdiction d'agrainage à poste fixe ou de trop forte réduction du nombre de postes fixes d'agrainage que la Commune pourrait imposer. (Ce qui équivaut à dénaturer la chasse alsacienne)

- Souhaitez-vous reprendre votre lot oui non

Si oui

- reprendriez-vous votre lot au même prix oui non
- solliciteriez-vous une baisse de% (merci d'inscrire le chiffre)



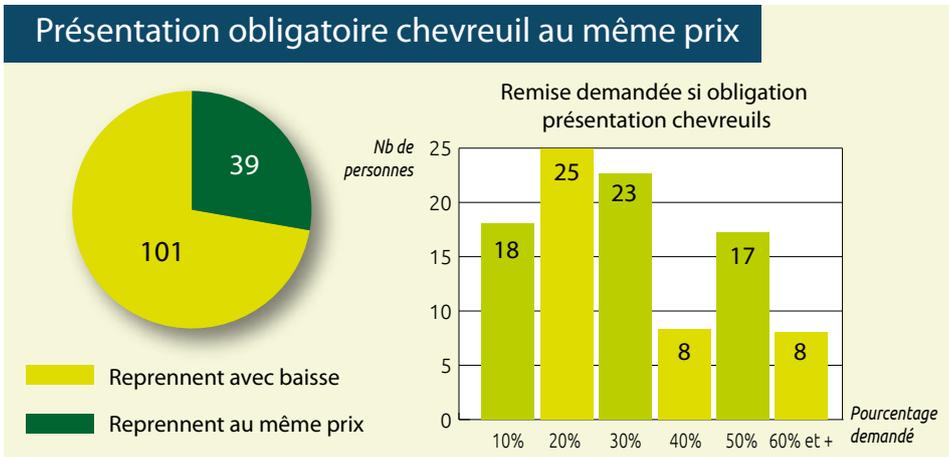
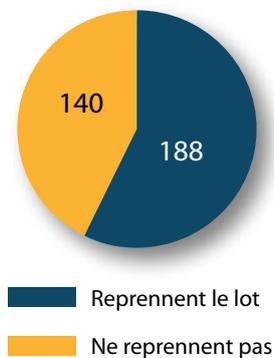
Près de **70% des locataires ne reprendraient plus leur chasse en cas d'interdiction de l'agrainage**

Question 4 — En cas d'obligation de présenter tous les chevreuils tirés :

- Souhaitez-vous reprendre votre lot oui non

Si oui

- reprendriez-vous votre lot au même prix oui non
- solliciteriez-vous une baisse de% (merci d'inscrire le chiffre)



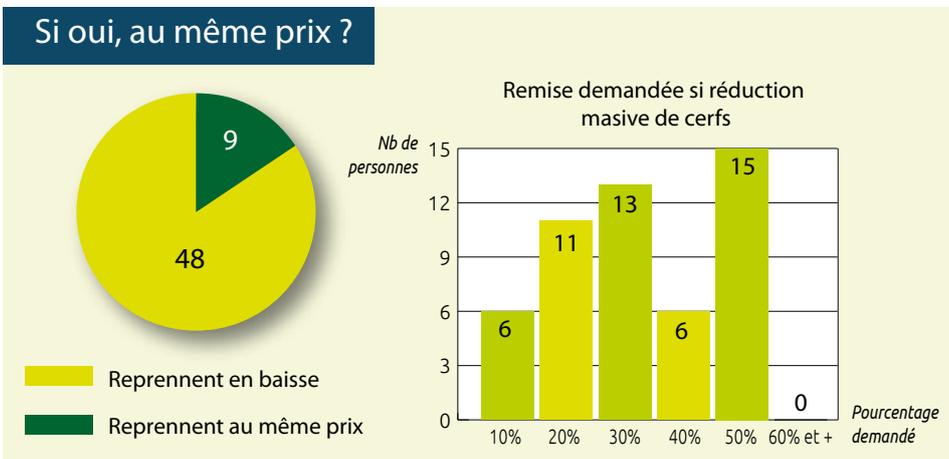
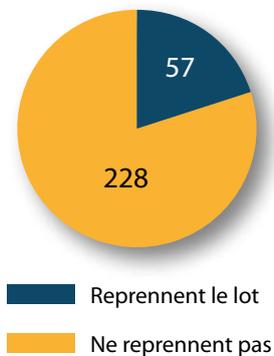
Près de 60% des locataires ne reprendraient plus leur lot en cas de présentation obligatoire des chevreuils

Question 5 — En cas de réduction massive des densités de cerf

- Souhaitez-vous reprendre votre lot oui non

Si oui

- reprendriez-vous votre lot au même prix oui non
- solliciteriez-vous une baisse de% (merci d'inscrire le chiffre)



80% des locataires ne reprendraient pas leur chasse en cas de réduction massive des populations de cerfs

Nos propositions

Dans le contexte économique actuel sans visibilité et pour éviter toute mauvaise surprise pendant le prochain bail de chasse il est indispensable que les futurs locataires disposent de toutes les données sur l'exploitation de la chasse, les données financières, environnementales etc.

Compte tenu des réunions et de ce sondage, la FDC est favorable à l'indication par les communes d'un état des lieux de la chose louée :

1. Surface mise à disposition pour le gibier (*plaine et forêt*).
2. Surface des peuplements dégradables.
3. Présence de maladies (*Alaria alata etc.*)

Toute modification significative de données devra être accompagnée d'une possibilité de résiliation du bail ou renégociation du prix du bail. Il devra en être de même en cas de diminution du nombre de postes fixes d'agraineage autorisé. La FDC est également favorable à la résiliation des baux ou à la renégociation du prix du bail en cas de modifications significatives telles que :

1. La réduction des jours chassables. (*ex: dimanche*)
2. L'apparition d'une maladie du gibier (*PPC, Alaria alata, tuberculose etc.*)
3. L'implantation d'une nouvelle culture générant des dégâts (*safran, tabac, vignes, asperges etc.*)

voire d'une apparition de dégâts sur des cultures en place.

4. La mise à la charge des chasseurs des dégâts forestiers.
5. Et plus généralement dès lors que les frais imprévus dépassent la moitié du prix du bail (*hors dégâts de sangliers*)

La FDC est aussi favorable à la simplification des réglementations :

1. Suppression de la limitation du nombre d'invités aux battues
2. Mise à niveau des permissionnaires avec les associés.
3. Simplification dans les rétrocessions des lots etc.

Gérard Lang,
Président de la FDC 67

30 avril 2014

Assemblée générale du FIDS



De gauche à droite : Jérôme de Pourtales, Pierre Schmidt, Robert Weinum, Jean-Marc Seiler, Pierre Criqui, Laurent Lambert, Jean-Marie Roeckel,

L'assemblée générale du FIDS 67 s'est tenue le 30 avril 2014 à Mundolsheim. Le président Robert Weinum a présenté son rapport moral, retraçant l'histoire de l'année écoulée, qui n'a pas été fameuse en matière de dégâts, puisque ces derniers s'élèvent à 1,547 millions d'euros pour une surface détruite de 1695 hectares.

Monsieur Poinson, expert comptable, a présenté le bilan de l'année écoulée, ainsi que le prévisionnel pour 2014/2015.

Pascal Perrotey - Doridant a projeté son

rapport technique, en mettant en avant la bonne entente agriculteurs - chasseurs, qui par endroit, a permis de financer en commun des grillages, comme à Herbitzheim ou des accords maires - chasseurs - agriculteurs - viticulteurs, qui ont permis la mise en place de clôtures électriques, financées par la commune, autour des vignes. Il a également remercié les chasseurs et les louvetiers, qui s'investissent dans les tirs de nuit.

L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement du comité du FIDS. Les résultats du vote sont les suivants :

- Robert Weinum, président

- Jérôme de Pourtales, vice président
- Pierre Criqui, secrétaire
- Jean-Marc Seiler, trésorier
- Pierre Schmidt, trésorier adjoint
- Laurent Lambert, assesseur
- Jean-Marie Roeckel, assesseur

L'assemblée a ensuite validé le budget prévisionnel et le prix du timbre sanglier à 70 €.

Concernant les dégâts des sangliers, nous avons au 14 mai 2014, 300 ha de dégâts contre 712 ha à la même époque. Les semis de maïs se terminent, nous ferons un point plus précis dans le prochain numéro.

Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 4 février 2014 à 19h

Présents: Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Schnitzler, Ch. Kleiber, P. Caussade, F. Obry, A. Nonnenmacher, F. Grasser, M. Gewinner.

Excusé: M.M. H. Burlet (Pouvoir à G.Lang), B. Neumann (Pouvoir à M. Schirer) M. Pax (pouvoir à P. Caussade) P.Th Schmitt.

Invité: M. N. Braconnier, Technicien-chef de la FDC 67.

1. Présentation du plan de gestion du «Judenacker» à Eckwersheim par Nicolas Braconnier

Nicolas Braconnier fait une présentation Powerpoint d'une acquisition sur Eckwersheim. Sur ce site 2 modes de gestion s'appliqueront :

- Le premier est une gestion compensatoire dans le cadre de la création de la ligne à grande vitesse est et s'applique sur une surface de 30 ha. L'objectif recherché est de conserver le caractère humide et les espèces patrimoniales présentes dans la zone, avec financement de Réseau Ferré de France.

- Le second est une gestion conservatoire appliquée sur une zone acquise avec la participation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ainsi que la Fondation Nationale de la Protection des Habitats de la Faune Sauvage qui devient propriétaire de 6 ha.

La gestion globale a été confiée au FARB avec des objectifs communs aux deux zonages en collaboration avec la chambre d'agriculture.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du C.A. du 24 octobre 2013

Revalidation du compte-rendu du C.A. du 24 octobre 2013. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Résultats de la consultation par mail du 11 et 12 décembre 2013

A) *Dispositions à prendre concernant l'article de l'ONF publié dans les DNA intitulé : Environnement, trop de gibier. Forêts : l'équilibre menacé.* Le conseil a décidé, à l'unanimité, de faire paraître l'interview du Président M. Gérard Lang dans les DNA sous forme de communiqué d'une demi-page.

B) *Un chasseur est condamné à payer 26000 € de dégâts de chevreuils causés sur pommiers (Earl Baehl/Hild). Etes-vous favorables à une intervention volontaire de la FDC (Cour d'Appel) et de charger Me Schieber-Herrbach d'intervenir dans ce dossier?*

Le conseil a décidé, à l'unanimité, que la FDC interviendra volontairement dans l'affaire Earl Baehl/Hild et charge Me Schieber-Herrbach d'intervenir dans ce dossier.

C) *Dossier Schwarz/Buhler. la FDC s'était portée partie civile et les intéressés ont fait appel. Devons-nous poursuivre en appel?*

Le conseil a décidé, à l'unanimité, de poursuivre en appel et de charger M^e Schieber-Herrbach de se constituer partie civile au nom de la Fédération des Chasseurs.

4. Budget prévisionnel 2014/2015

Le Président présente le budget prévisionnel 2014/2015. Après examen détaillé de tous les postes, le conseil fait part de son souhait de ne pas prévoir une éventuelle augmentation du budget communication. Aucune autre remarque n'étant formulée, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

5. Fédération Nationale des Chasseurs : Cour des Comptes

Au poste 4 de l'ordre du jour du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs «*Suite à donner à la recommandation de la cour des comptes*», la FDC 67 a fait part de son souhait de demander un appel d'offres pour les postes suivants de la FNC : Lobbyiste, Avocat, Expert-Comptable.

6. Préparation de l'assemblée générale 2014

Le Président soumet au vote l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale 2014 ainsi que les formulaires de vote et le rétro planning.

- Date et lieu : samedi 12 avril 2014 à 9 h 00 salle polyvalente, 83 rue du Général de Gaulle à 67170 Geuderthheim.

Possibilité de voter dès 8 h 30.

- Ordre du jour de l'assemblée générale.

- Participation des Cors de Chasse «*Rallye des Trompes de Strasbourg*»

- Verre de l'amitié offert à l'issue de l'AG par la Fédération.

- Formulaires de vote «*territoire de chasse, participation personnelle*» et «*territoire de chasse, en cas de non-participation personnelle*» ;

- Rétro planning fixant les dates limites de dépôt des dossiers de vote :

- pour le dépôt au bureau de la FDC : 21 mars 2014 à 16 heures ;

- par courrier 22 mars 2014, le cachet de la poste faisant foi ;

- dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC au plus tard pour le 23 mars 2014.

Le déroulement de l'assemblée générale 2014 ainsi que les formulaires de vote et le rétro planning sont approuvés à l'unanimité.

7. Propositions de médailles

Le Président propose une distinction pour M. Gérard Messmer, ancien Vice-Président de la Fédération des Chasseurs et Président d'Honneur des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Restos du Coeur

En livrant, par l'intermédiaire de la FDC 67 près de 2957 kg de sanglier, les chasseurs et associations de chasseurs du Bas-Rhin ont largement répondu à l'appel de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie.

9. Affaire Stenger

M^e Schultz a interjeté appel contre le jugement du TGI de Strasbourg. Le conseil laisse le soin à Maitres Schirer et Schieber-Herrbach de choisir l'avocat d'appel qui représentera en justice la Fédération des Chasseurs.

10. Fédération Régionale d'Alsace

M. Lang informe les membres de la tenue de l'assemblée générale de la Fédération Régionale d'Alsace le 27 février prochain et invite les membres à y assister.

11. Divers

Remontées à gibier :

Le Président présente le résultat de la mission de Laetitia Rolland qui consistait à faire le suivi des remontées à gibier à l'aide de caméras de surveillance. Leur efficacité n'a malheureusement pas pu être démontrée. Le CDD de Mme Rolland prend fin le 15 février 2014.

A) *Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage et groupe sectoriel 6.*

Le conseil approuve, à l'unanimité, de proposer M. Christian Muller comme membre titulaire dans la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en remplacement de M. Fernand Grasser et M. Eric Trendel dans le groupe sectoriel 6 en remplacement de M. Claude Weber.

B) *Dossier communes et forestiers.*

Une réunion entre les maires des communes des GGC de «l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg» et du «Donon et Vallée de la Bruche» est souhaitable pour expliquer les propositions de la FDC pour le futur cahier des charges des chasses communales du Bas-Rhin. Un débat forêt-gibier en présence de M. Grandjean, expert forestier et de M^e J. Schieber-Herrbach, avocat conseil de la FDC doit avoir lieu. Le conseil approuve à l'unanimité. MM. F. Obry, C. Muller et M. Gewinner sont chargés d'organiser cette rencontre.

C) *Habilitation.*

Le Président informe le conseil qu'après l'agrément d'association de protection de l'environnement obtenu en 2012, la FDC vient d'obtenir l'agrément d'habilitation qui lui permet de prendre part aux débats sur l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 45. ●

Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.

Économisez l'achat d'une nouvelle lunette Interface pour montage Blaser



Ce système breveté « Perrin » vous permet d'utiliser la lunette de votre arme Blaser sur quasiment n'importe laquelle de vos autres armes : K98, Bennelli Argo, Kipplauf, etc.

À partir de
270€

**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com



ESPACE-chasse

NOUVELLE ADRESSE

**6 rue Louis Armand
à Soufflenheim**

Magasin ouvert vendredi 14h à 19h
et samedi 8h à 18h le restant de la semaine
sur RDV

Promo du mois de juin

-15% sur tous les articles



Nouvelle **agraigneur acier**
garantie à vie.

180€

Tél. 06 29 57 41 44 • www.espace-chasse.fr

Confiez votre arme à un Maître Armurier diplômé



Arme en cours de réalisation



Fabrication sur mesure

de carabines doubles juxtaposées ou superposées (Express),
à répétition et basculantes
Tous calibres: européens et africains

Montages à crochets pour lunettes de chasse

pour tous types d'armes. Une spécialité de l'armurerie Sipp.
Plusieurs milliers de montages ont été réalisés à ce jour
(fiche technique montage sur demande).



ARMURERIE JEAN-JACQUES SIPP

MAÎTRE ARMURIER DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1932

12 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 37 54 44 - Fax: 03 88 37 54 45

www.sipp-armes.com

Voir notre sélection d'armes neuves et d'occasion sur www.sipp-armes.com et www.naturabuy.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Candidatures de lieutenants de louveterie

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de son article R.427-2, le Préfet du Bas-Rhin procédera à la fin de l'année 2014 à la nomination des lieutenants de louveterie pour la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019**.

Les candidats intéressés par ces fonctions sont invités à adresser leur candidature, par lettre recommandée avec avis de réception, à la

Direction Départementale des Territoires
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
Pôle Milieux Naturels et Espèces – Unité Forêt et Chasse
14 rue du Maréchal Juin – BP 61003 – 67070 STRASBOURG Cedex

avant le **06 octobre 2014 délai de rigueur**. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables. La preuve de dépôt à la poste faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article R.427-3 du Code de l'Environnement, ne peuvent être nommées lieutenants de louveterie que des personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical datant de moins de 2 mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années. La limite du mandat est fixée au jour du 75^{ème} anniversaire.

Chaque candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie du Bas-Rhin et de motivation manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae (sans préciser la circonscription souhaitée),
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso),
- une photocopie du permis de chasser (recto-verso) + validation 2014/2015,
- une photocopie de la carte d'électeur,
- un extrait numéro 3 du casier judiciaire,
- un certificat médical de moins de 2 mois attestant des capacités physiques du candidat à exercer les fonctions de lieutenant de louveterie,
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse, telle que rappelée ci-dessus, accompagnée de l'adresse exacte du chenil,
- 2 photos en couleur au format 3,5 x 4,5 cm (Cf. photo carte nationale d'identité).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour un entretien d'évaluation.

CONTACT

DDT du Bas-Rhin Tel : 03 88 88 91 06 Fax : 03 88 88 90 10 ou courriel : chasse.ddea-67@equipement-agriculture.gouv.fr

Eaux de vie - Liqueurs - Whisky Alsacien - Idées cadeaux





Hepp
ALSACIEN PAR EXCELLENCE

ARTISAN
DISTILLATEUR
EAU DE VIE - LIQUEUR
WHISKY ALSACIEN

Artisan Distillateur « Chasseur »
depuis 3 générations

Accueil à la boutique du distillateur
Lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-18h - samedi 8h-12h / 13h-16h

Conditions spéciales aux chasseurs
sur présentation de l'annonce

Distillerie Artisanale Hepp • 94 Rue de la Walck • 67350 Uberschachen
Tél. +33 (0)3 88 077 107 • www.distillerie-hepp.com

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr

<http://www.armurerie-hct-67.com/>



NATURA VALLEE
SPORTS, LIÈGES & CHASSE

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

CZ 527 Luxe 222 Rem
+ Meopta Meopro 3.5-10x44 RD
Lunette montée et réglée



NOUVEAUTE
1269€

La panoplie



1064€
1415 €
Economisez
569 €



24.90
Grand duc
ailes battantes

Appeaux renard



10.30€

33€



Appeaux chevreuil

16.50€

Joyeuse Fête des pères !
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLEE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
Ouverture: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h - le Samedi 9h-12h/13h30-18h

Plasnet

SYSTEMES DE STOCKAGE EN RÉSINE

Plasnet fournit
des équipements pour :

le stockage
le rangement
la manutention
la préparation

Des aliments en chambre
froide, réserve, cuisine,
laboratoire

Du linge en lingerie,
buanderie, vestiaire

Des articles de piscine,
centre de sport, thalasso

De tout autre produit
nécessitant un niveau
de propreté élevé



Parc Economique de la Sauer • 4 rue de l'Etang • 67360 ESCHBACH
Tél. 03 88 05 00 19 • Email : contact@plasnet.info

www.plasnet.info



Réintroduction du lynx dans le Palatinat en 2015

Photo : © N. Cillatormella

Voici le résumé du communiqué de presse de la Fédération des Chasseurs (Landesjagdverband) de Rhénanie Palatinat qui annonce la présentation officielle par la Ministre de l'Environnement de Rhénanie Palatinat, Ulrike Höfken le 7 mai 2014, du projet de réintroduction du lynx dans le Palatinat.

Au total quatre projets (Life) ont été retenus pour l'Allemagne par la Commission *ad hoc* de l'UE lors de l'examen des demandes de subventions; deux d'entre eux concernent la zone frontalière, notamment le projet lynx dans le Palatinat, et un autre se portant sur le Parc National du «*Schwarzwald-Hochwald*» pour la reconstitution et la conservation de marécages.

Les chasseurs se sont inscrits dans ce projet en tant que partenaires constructifs et offensifs.

En effet, en 2013 des discussions furent menées entre le Landesjagdverband de Rhénanie-Palatinat et la Fondation «*Nature et Environnement*», celles-ci portaient sur une coopération relative au projet de renforcement de la population lynx dans le massif forestier du Palatinat.

Un lâcher de 20 lynx provenant de

Suisse et de Slovaquie est prévu pour l'hiver 2015/2016.

La Ministre, précise dans son communiqué que l'avis favorable des instances de la chasse a été décisif dans la validation des demandes à la commission européenne (programme Life). Pour cela elle remercie vivement tous les chasseurs de Rhénanie Palatinat pour leur prise de responsabilité dans le cadre de la protection des espèces et reconnaît qu'il ne s'agit pas là, d'un engagement du bout des lèvres.

La FDC Rhénanie Palatinat revient dans son communiqué sur le constat suivant: «le lynx existant dans les Hautes Vosges n'ayant pu migrer vers les Vosges du nord et l'Allemagne par manque de connexions territoriales adéquates (fracture du col de Saverne,) la seule possibilité de réintégrer une population de cette espèce dans le massif forestier du Palatinat, assez vaste pour l'accueillir, reste donc la réintroduction artificielle».

Dans cette optique, elle invite l'ensemble des chasseurs à prendre part à ce projet et au suivi qui l'accompagnera et à ne pas abandonner le combat et les démarches pour éviter la fragmentation des milieux et le rétablissement de corridors verts, pour le bien du gibier rouge

(cervidés), tout comme pour d'autres espèces comme le chat sauvage. Elle rappelle qu'au jour d'aujourd'hui, les chasseurs ne voient plus les prédateurs comme le lynx, le chat sauvage et les rapaces comme des concurrents à éliminer. Ces derniers doivent et peuvent devenir les éléments d'un milieu naturel protégé durablement pour eux et pour l'homme, et pouvoir eux aussi, prélever leurs proies.

Le vice président de la FDC (RP) Gundolf Bartmann (ingénieur forestier) note cependant que certaines conséquences et effets de la réintroduction ne sont pas encore connus comme l'adaptation nécessaire des chasseurs, les modes de chasse, la baisse éventuelle des effectifs du gibier, ou la modification de ses mœurs.

En conséquence la direction de la FDC souhaite la mise en place d'un plan de management ayant pour objectif de minimiser les conflits d'usage ainsi qu'une préparation préalable intensive par l'observation et l'intégration du monde de la chasse dans ce dispositif ajusté précisément au niveau local, par le biais d'un suivi scientifique faisant abstraction de toute considération idéologique. ●

Traduction : François Wecker



LANDESJAGDVERBAND RHEINLAND-PFALZ E. V.
ANERKANNTER NATURSCHUTZVERBAND

Pressemeldung

07.05.2014

Luchsprojekt vorgestellt

Heute stellte die rheinland-pfälzische Umweltministerin Ulrike Höfken ein neues Luchsprojekt im Pfälzerwald vor. Der Landesjagdverband Rheinland-Pfalz e.V. (LJV) unterstützt die Wiederansiedlung der Pinselohren als wichtigster Projektpartner.

„Wir Jägerinnen und Jäger haben uns für eine konstruktive und offensive Partnerschaft entschieden, weil die natürliche Wiederbesiedlung des Pfälzer Waldes derzeit ausgeschlossen ist und wir einen gemeinsamen Managementplan entwickeln werden, in dem Nutzungskonflikte gelöst werden können“, erklärte LJV-Vizepräsident, Forstdirektor Gundolf Bartmann. Die Wiederansiedlung des Luchses ist eines von zwei so genannten LIFE Natur-Projekte, welche die Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz für das Bundesland eingeworben hat. Für die gesamte Bundesrepublik sind vier LIFE Natur-Projekte bewilligt worden. Die Auswilderung von 20 Luchsen aus der Schweiz und der Slowakei im Pfälzerwald ist für den Winter 2015/16 geplant.

Bereits im Jahr 2013 führten Gespräche zwischen dem LJV und der Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz zu einer konstruktiven Kooperation bezüglich der von der Stiftung geplanten Auswilderung von Luchsen. Vorausgegangen waren eine intensive jagd-fachliche Prüfung der Chancen und Risiken einer Auswilderung sowie ein intensiver Meinungsbildungsprozess im Jagdverband unter Beteiligung der örtlich zuständigen LJV-Untergliederungen. Zitat Ministerin Ulrike Höfken „Für uns und die Bewilligung der Förderung durch die Europäische Union war die positive Haltung des LJV zum Luchsprojekt außerordentlich wichtig; Ich danke deshalb ausdrücklich unseren Jägerinnen und Jägern in Rheinland-Pfalz, für die Verantwortung zum Artenschutz nicht nur ein Lippenbekenntnis ist!“

Nur der Pfälzerwald bietet in Rheinland-Pfalz den notwendigen weiten Lebensraum für eine in sich tragfähige Population. Da eine natürliche Wiederbesiedlung, wie sie immer wieder von den Jagdverbänden bundesweit für alle Tierarten – so auch für den Luchs – favorisiert wird, im Pfälzerwald ausgeschlossen ist, kann dort nur ein seriös geplantes Auswilderungsprojekt den Erfolg bringen. Die erhoffte natürliche Zuwanderung des Luchses aus den Vogesen, wie es sich alle Experten gewünscht hatten, fand wegen unüberwindbarer Hindernisse – hierzu zählt u. a. die sogenannte „Zaberner Steige“ – leider nie im erhofften Umfang statt. „Wir dürfen den Kampf gegen die weiter Zerschneidung der Landschaft und für mehr Grünbrücken bei Autobahnen aber nicht aufgeben, auch zum Nutzen anderer Arten, wie Rotwild und Wildkatze“, betont Bartmann

Jägerinnen und Jäger sehen heute in Beutegreifern wie Luchs, Wildkatze oder Greifvögeln längst nicht mehr auszurottende Konkurrenten mehr. Sie sollen und können Teil eines auch für sie und den Menschen gleichermaßen geeigneten, geschützten und nachhaltig genutzten Lebensraumes sein und auch ihre Beute suchen. „Wie sich aber unsere Jagd anpassen muss und ob unser Wild spürbar weniger oder sich anders verhalten wird, wenn der Luchs mit jagt, wissen wir noch nicht“, sagte Bartmann. Deshalb fordere der Verband einen Managementplan der Nutzungskonflikte minimiert und eine sehr intensive Vorbereitung, Beobachtung und Einbindung gerade der örtlichen Jägerschaft durch ideologiefreie Öffentlichkeitsarbeit.

Sangliers suivis par GPS sur le massif de La Petite Pierre... (suite)

Bilan

Les huit premiers sangliers furent équipés en août 2013. Deux laies et le seul mâle marqués ont été tirés durant la saison de chasse hivernale.

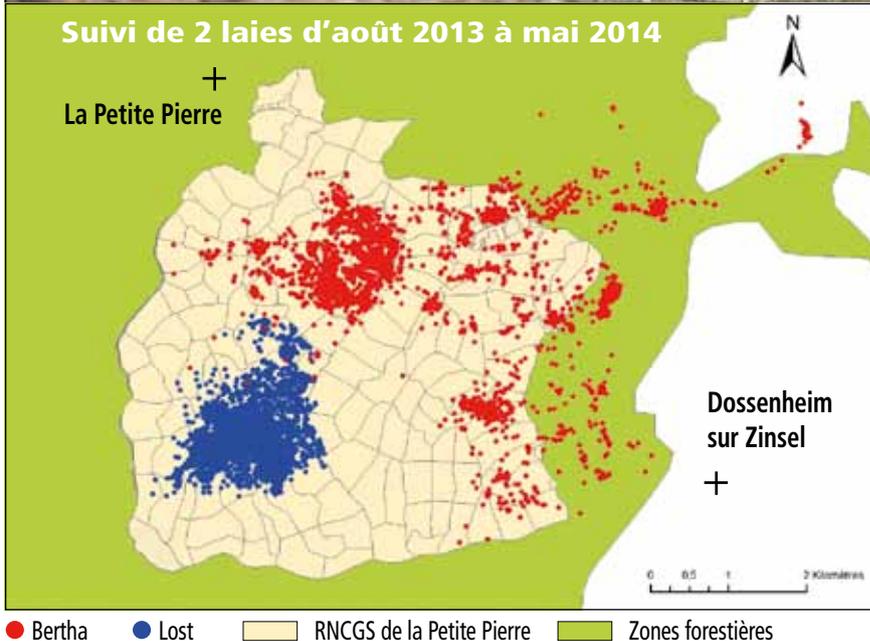
En mars 2014 nous avons recapturé deux laies: l'une «Pub» avait grossi de 14 kg (en 7 mois) et pesait 63 kg et l'autre «Lost» avait gagné 24 kg, pour un poids de 82 kg; elle était prête à mettre bas, ce qui explique certainement cette différence.

Cette nouvelle période de capture a également permis d'équiper dans la réserve un nouveau mâle et trois autres laies. Ce qui porte à neuf les sangliers actuellement suivis. Par contre il n'y a pas eu de tentatives de captures hors réserve car les chevreuils y fréquentent trop assidument les pièges et se feraient prendre les premiers; nous allons essayer un mode de capture sélectif.

Deux laies supplémentaires furent équipées mais ont perdu les colliers rapidement; en effet, l'ajustement du collier sur sanglier est assez délicat: le cou a pratiquement la même taille que la tête, et la marge est étroite entre un collier trop serré qui risquerait d'engendrer des blessures et un collier trop large qui pourrait tomber rapidement, mais indispensable pour compenser la croissance éventuelle de l'animal.

Déplacements et domaine vital

Comme nous l'avions annoncé en décembre 2013, seulement deux laies non suivies, («Bertha» et «Yumi»), parmi toutes les laies marquées dans la réserve, sont sorties sur des cultures de maïs non clôturées à l'est du massif, uniquement début septembre, à raison de 5 nuits pour l'une et 9 nuits pour l'autre. Depuis, et jusqu'à début mai 2014, toutes sont restées dans le massif forestier. Une seule, «Pfennie», capturée hors réserve, en limite ouest du massif est allée une nuit dans les cultures à la mi janvier. Au bilan provisoire établi au 1^{er} mai 2015, le taux de fréquentation nocturne des zones agricoles périphériques par les laies marquées dans la réserve est donc



inférieur à 1% (nombre de nuits avec fréquentation de culture — 14 — divisé par nombre total de nuits de suivi — 1481 —).

Certains sangliers fréquentent uniquement la réserve où il n'y a pas d'affouagement, hormis durant quelques semaines dans les pièges pour les captures.

En ce qui concerne les déplacements suite à la chasse en battue, il sera nécessaire de les analyser plus finement, mais il est possible actuellement de constater une très faible dispersion sauf pour «Bertha» qui a élargi fortement son domaine vital. Sur le graphique où ces localisations sont représentées cela correspond à tous les points au sud est. Cette laie a le plus grand domaine vital: 1900 ha. (méthode des polygones convexes). Pour les autres animaux le domaine vital est de l'ordre de 450 ha.

Exemple «Lost» 400 ha. Le plus petit est celui de «Fifi» 150 ha.

Votre contribution

Nous comptons sur vous *pour épargner, dans la mesure du possible* ces animaux dont le poids plein se situe entre 50 et 80 kg, et reconnaissables à leurs *colliers jaunes*. Il est également utile de noter toutes informations sur ces animaux lors de vos observations. (composition du groupe, date et heure, dérangement éventuel...). Si vous deviez enlever un collier sur un sanglier mort, dévisser les deux écrous du côté où la sangle est ajustable en longueur et nous contacter au plus vite pour que nous puissions récupérer et réutiliser ce matériel dans le cadre du suivi 2014. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Jean-Luc Hamann

Pour toutes informations pratiques merci de contacter Jean-Luc Hamann Tél. 06 25 07 08 54

L'ONCFS, la FDC du Bas-Rhin et le Groupement de Gestion Cynégétique de la Petite Pierre, sont partenaires dans cette opération.

**ARMURERIE
BUFFENOIR
LIPSHEIM**

36, Impasse de la Gare 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96

Vivez votre passion
en toute tranquillité!

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.

Allianz

ASSURANCES GREBMAYER
Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

WISEMBOURG
11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU
5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE
3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

**NOUVEAU
Multirisque
Association
de Chasse**
(Association – Groupement Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique

MULTIRISQUE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Responsable: Didier GREBMAYER - N° de fax unique: 03 88 54 29 40 - Mail: 567ma01@agents.allianz.fr

GROUPE ANDREANI
solutions automobiles
www.groupe-andreani.com

Un grand choix de véhicules neufs et d'occasion rigoureusement sélectionnés

Depuis l'année 2000 date de rachat par Christian Andreani, d'Opel Muller, une société créée en 1930, le groupe n'a cessé de se développer avec comme fil conducteur la volonté d'offrir jour après jour un service d'exception. Un accueil incomparable reconnu par ses clients et une politique de qualité totale en évolution permanente. Des collaboratrices et collaborateurs motivés qui sans cesse suivent des formations qualifiantes pour rester au sommet des nouvelles technologies du monde de l'Automobile afin de vous apporter les meilleurs conseils en matière d'entretien et de réparation de vos véhicules.

Grâce aux 3 marques que nous représentons OPEL, KIA, CHEVROLET, et nos 7 concessions

OPEL MULLER Mulhouse • **KIA KARLINE** Mulhouse • **Premium AUTOMOBILE** Mulhouse • **SAMA AUTOMOBILE** Colmar
SAMA MOTORS Colmar • **SELEST AUTOMOBILE** Sélestat • **SND AUTOMOBILE** Rosheim

Nous offrons un large choix de véhicules neufs permettant de répondre à tous vos besoins et toutes vos envies. De plus nous vous proposons un grand choix de véhicules d'occasion rigoureusement sélectionnés par nos soins et offrant des garanties allant de 12 à 84 mois. — Bonne route en notre compagnie —

Le Groupe Andreani

**Jean-Guillaume KENNEL, Responsable
Véhicules d'Occasions et chasseur passionné**

SAMA AUTOMOBILE
11 rue Haussmann - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 53 95 ou 06 51 89 10 80

SND AUTOMOBILE
Parc de Rosenmeer - 67560 Rosheim
Tél. 03 88 48 03 05

SELEST AUTOMOBILE
Z.I. Nord - Rue de l'Industrie - 67600 Sélestat
Tél. 03 88 58 40 47

2 biches, 2 faons et 2 daguets !

En fin de saison de chasse, nous sommes tous très souvent limités dans nos tirs par une fourchette entre minimum et maximum très étroite, trop étroite. Souvent nous aurions encore des possibilités de tir en battue mais autoriser le tir sur une harde hivernale de cerfs en janvier quand il reste uniquement un bracelet de biche ou de faon est un jeu bien risqué car le dépassement du plan de chasse est sanctionné par une amende.

En conséquence

Tout locataire de chasse ayant un plan de chasse « cerf » (zones à cerfs) aura une attribution supplémentaire de 2 biches, 2 faons et 2 daguets.

L'attribution du minimum ne sera pas modifiée. ●



Prélèvements pour recherche de trichines

Soyez plus méticuleux !

En date du 21 mai, la FDC67 a reçu un courrier de la part de Norchen Chenoufi, directrice du Laboratoire départemental d'analyses qui souhaite attirer l'attention des chasseurs de sangliers sur les difficultés d'enregistrement des demandes d'analyses. Ces dysfonctionnements entraînent des retards dans la mise en œuvre de l'analyse et de la restitution des résultats. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter scrupuleusement les consignes ci-contre. Tout le monde y sera gagnant.



COMMENT PROCÉDER

1° Marquez le sanglier avec la bague de traçabilité.

2° Mettez la langue entière ou à défaut un grand morceau du diaphragme ou du muscle de la patte avant dans le sachet sur lequel figure le numéro de la bague de traçabilité. (100 grammes de muscles par sanglier sont nécessaires pour la recherche trichine)

3° Remplissez la demande d'analyse jointe en veillant à bien reporter le numéro de la bague de traçabilité. Si la demande est déposée au nom d'une association de chasse, veillez à indiquer le nom complet de l'association et l'adresse complète : le dossier sera créé au nom de cette association à laquelle il sera attribué un numéro client. Chaque code client correspond à un nom, une adresse. Il est impératif que le chasseur utilise toujours le même nom et la même adresse pour ses demandes.

4° Remettez la demande d'analyse dans le compartiment transparent du sachet et la langue dans le compartiment qu'on peut fermer. (Veillez à ce que le n° de la bague de traçabilité soit inscrit sur le sachet).

Chaque sachet contiendra une seule demande d'analyse et un seul prélèvement « à chaque échantillon sa fiche ».

Si vous avez plusieurs demandes d'analyses, merci de les regrouper dans un sac plastique (du commerce) et déposer ce dernier dans les frigos habituels.

FORGIARINI

CARRELAGE SANITAIRE MEUBLES DE BAIN PIERRE NATURELLE
PARQUETS TERRASSES BOIS SCIERIE

www.forgiarini.net

KOGENHEIM - VENDENHEIM - RIXHEIM

Pour tous vos imprimés
publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

TRAVAIL PERSONNALISÉ DE GRANDE FINITION

Animaux entiers
Trophées de chasse
& Safaris
Tannages

Depuis
1977



114 route Nationale - 67760 Gamsheim



Boucherie Roland Tischler

Hauptstrasse 38 ■ 77975 Ringsheim

Tél. 00 49 (0)78 22 82 40

metzgerei-tischler@t-online.de

www.tischler-ringsheim.de ■ (à 5 mn d'Europapark)

- Spécialités fumées de la Forêt-Noire
- Conserves de gibier
- Service Traiteur (nous consulter)

La boucherie Tischler travaille uniquement
des animaux abattus par ses propres soins
et du gibier de la région (Forêt-Noire et Alsace)

-10%
de réduction
sur présentation
de cette annonce

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
épices et additifs

FUCHS

ISO 9001
ENTREPRISE CERTIFIÉE

FUCHS INDUSTRIE FRANCE
20, rue Alfred Kastler - Z.I. du Ried CS20714 - 67850 HERRLISHEIM
Tél 03 88 55 33 55 Fax 03 88 55 33 59 - E-mail : fuchsind@wanadoo.fr
site : www.fuchs-industrie.fr

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: beatrice.roecker@voila.fr
 Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédent la parution.

Armes / Optiques

- Carabine 300 Savage, lunette 16x42 point rouge, excellent état, 1000€. Tél. 06 16 71 37 28
- Mixte Blaser m97 cal 20/76, 8x57 jrs état neuf très peut servie. Prix 2300€. Tél. 06 08 16 20 04 ou 03 88 78 01 36
- Carabine battue Browning Bar Light 270 W avec point rouge réglable. Bushnell (3^e génération) avec munitions. 550€ à débattre + fusil calibre 12 Frankonia, canons superposés, éjecteurs automatiques, détente unique avec munitions 400€ à débattre. Tél. 06 62 12 21 94
- Carabine Mauser 7x64 fût long TBE lunette Zeiss 1,5x6 montage crochet 1600€ + carabine Steyr Schoenauer 7x64 lunette Zeiss 1,5x6 montage crochets état neuf 2200€. Tél. 06 75 79 22 26
- Fusil Marocchi Ata camo semi-automatique cal.12-76 canon mag, divers choke 690€ à débattre. Carabine A. Rossi model Winchester, cal 44 mag, jamais utilisée 590€ à débattre. Tél. 06 40 16 84 15
- Browning Bar Cal. 300 Win. Magnum, Lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4, montage pivot EAW. Prix à débattre. Express Superposé Zoli Cal. 9,3x74R, Lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4, montage crochets. Prix à débattre. Tél. 03 88 72 63 13
- Mauser 66 stützen cal. 7x64, Stecher, Joue Bavaoise, Lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4 montage crochet. Prix à débattre. Mauser 98 Stutzen cal. 8x64S, Stecher, Joue Bavaoise. Prix: 1.150€. Tél. 06 85 30 69 18
- Carabine Verney Carron 300WM avec montage pivotant, bande de battue et guidon fluo rouge à 690€. Carabine CZ BRNO calibre 9,3 x 62 avec bande de battue et lunette de battue Günther 1,4 x 20 à 790€. Tél. 06 81 32 96 60
- Carabine Heym SR 21 Cal. 7x64 avec lunette Swarovsky Z6l. 2,5x15x56 P. (point lumineux). État Neuf. Prix : 2300€. Tél. 06 03 04 56 80 Matin
- Express Krieghoff 9,3x74 luxe avec lunette de battue Zeiss point rouge varipoint vm 1,1x24T montage crochets très belle arme 3900€. Tél. 06 08 78 41 03

■ Carabine Winchester ultimate shadow cal 270 wsm + lunette Hawke 1.5/6x44 rét lumineux + lunette battue Tasco avec montage Leupold. Le tout en très bon état + 2 boîtes de munitions: 700€. Tél. 06 95 09 39 13

■ Carabine Steyr-Mannlicher S cal 8x68S avec montage pivotant pour lunette à rail. Très bon état prix 1100€. Tél. 03 88 86 01 63 ou 06 87 07 10 84

■ Blaser double express gaucher 8x57 JRS, modèle Elégance, année 2008, TBE. 3800€ à débattre + lunette Kahles hélio CB 1,5x6-42 avec point lumineux. 800€ à débattre. Tél. 06 85 40 56 78

■ Drilling Suhl mod. 95 cal. 20/20/76 - 7 x 65R + montage pivot ZM, TBE 1000€. Tél. 03 88 73 45 61

■ Carabine Bergstutzen Blaser Lux 77. Cal. 9,3 x 74 R - 6,5 x 57R. Montage pivotant blazer, lunette Swarovski 1,5-6 x 42 R4. Tél. 06 51 28 36 19

■ Achète armes anciennes de collection catégorie D1/D2 : fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, etc. Tél. 06 82 86 97 85

■ Carabine Sauer 202 classique, 4 ans, calibre 7x64, neuve utilisée 3 x, 5 cartouches tirées. Pas équipée de lunette ou autre dispositif de vision. Prix ferme: 1600€. Tél. 06 77 60 11 33

■ Carabine Mauser 98 cal. 9,3 x 62 avec Stecher et lunette Hensoldt-Wetzlar Diavari 1,5-6X. Bon état. 800€. Tél. 06 80 00 96 13

■ Carabine Merkel KR1 prémium 7x64 battue, 2005, infaillible, lun. Méopsta Artémis 1-4x22. Prix 4629€ vendue 2350€ + carabine Merkel prémium 7x64 affût, lun. Zwarovski 1,5-6x42. Prix 4340€ en 2010 vendue 2170€. Tél. 03 88 91 27 20

Offre de chasse

■ Chasse importante sud Saverne cherche partenaires. Possibilité parts battues. Tél. 06 85 76 11 23

■ Sté de chasse, 1100 ha, plaine, bois et bosquets entre Erstein et Benfeld, cherche 2 partenaires pour 2015/2024. Riche en chevreuils, sangliers, faisans, canards et lièvres. Petit gibier essentiellement en chasse collective. Chalet de chasse, éthique, convivialité, participation et bonne humeur exigées. Tél. 06 11 18 00 72

■ Cherche partenaire pour lot de chasse 520 ha cerfs, sangliers et chevreuils région Champ du Feu 4000€ la part (1/2 part possible). Tél. 06 08 78 41 03

Chiens

■ Chiots drahthaar à réserver, élevage « VOM RHEINHAMEN ». Naissance fin avril. Parents tous les examens allemand VJP HZP VGP. Piste 24 H au sang. Mère aboyeur à mort. Mère LOF 7 DRA 355517000 Père LOF 216210. Tél. ERBS Gilbert au 03 88 86 51 09 ou 06 89 23 00 62

■ Chiots Petits Munsterlander à réserver. Parents LOF et chasseurs. Naissance début juin, disponibilité pour début août. Les chiots seront vaccinés, pucés et inscrits au LOF. Mère LOF N° 6694/1747. Réservation le soir après 19 h 00 au 03 88 38 25 97

■ Un chiot mâle Petit Munsterlander, origines LOF, pucé, vacciné, dysplasie A, très bonnes origines chasses. Parents donnant de la voix sur grand gibier, également quête, arrêt et rapport petit gibier. Mère 250269602379610. Disponible de suite 450€ à débattre. Tél. 03 88 70 89 15 ou 06 83 32 20 22

■ Chiots teckel poil dur lor parents chasseurs. 25069604076377 disponibles mi- juillet. Seront pucés et vaccinés. Tél. 06 08 16 20 04 ou 03 88 78 01 36

Demande de chasse

■ Nouveau chasseur, sérieux et motivé, cherche possibilités de chasser (tous types de chasses et gibiers) afin de continuer mon apprentissage et par la suite pourquoi ne pas intégrer une équipe conviviale. Étudie toute proposition. Tél. 06 38 46 08 98

Véhicules

■ Toyota Pick up Hilux avec hard top 2,4D, double cabine, 4 places, 100 MK origine AM 89, gris foncé, bon état général. Tél. HR 06 51 28 36 19

■ Vends NISSAN X-TRAIL dCi T30, 185 000 kms, année 2004, 5 portes gris métallisé. Toutes options : Pack cuir, Toit ouvrant électrique, climatisation, kit Parrot, Contrôle technique effectué en février 2014, entretien rigoureux, Prix 6200€ à débattre. Tél. 06 89 10 36 37

Divers

■ L'Association ETPM, école de trompe du pays de Marmoutier, recrute de nouveaux élèves dans le secteur de Marmoutier, pour relancer la trompe de chasse. Contacter son président, M. Etienne GREFF au 06 87 14 03 79

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Juin 2014

1 juin	04h32	à	22h21
5 juin	04h29	à	22h25
10 juin	04h27	à	22h29
15 juin	04h26	à	22h32
20 juin	04h26	à	22h34
25 juin	04h26	à	22h35
● 27 juin		● 13 juin	

Juillet 2014

1 juillet	04h29	à	22h34
5 juillet	04h32	à	22h33
10 juillet	04h36	à	22h31
15 juillet	04h41	à	22h27
20 juillet	04h46	à	22h23
25 juillet	04h52	à	22h17
● 26 juillet		● 12 juillet	

Août 2014

1 août	05h01	à	22h08
5 août	05h06	à	22h02
10 août	05h13	à	21h54
15 août	05h20	à	21h46
20 août	05h27	à	21h37
25 août	05h34	à	21h27
● 25 août		● 10 août	



BIEN COUVERT ? CHASSEZ LE DOUTE EN CHOISISANT L'ASSURANCE DU CRÉDIT MUTUEL !

LA RÉPONSE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE :

- UN CONTRAT SIMPLE
- DES GARANTIES ESSENTIELLES
- VALABLE DANS TOUS LES PAYS DE L'U.E

Crédit  Mutuel

Nouvelle
BMW X3

www.bmw-est.fr



Le plaisir
de conduire



SPÉCIAL CHASSE

NOTRE SÉLECTION, POUR VOUS CHASSEUR.



**Bandeau protecteur
seuil de chargement**
réf. 51 47 2 159 185

à partir de **52 €**



**Grille de séparation
du coffre à bagages**
réf. 51 47 0 308 445

à partir de **453 €**



**Tapis de sol tous temps,
en caoutchouc**

réf. 51 47 2 164 763 / 51 47 2 164 764

à partir de **92 €**



Harnais de sécurité pour chien
réf. 82 20 0 416 253

à partir de **146 €**



Bac de coffre intégral
réf. 51 47 2 164 767

à partir de **215 €**



Filet de sol coffre à bagages
réf. 51 47 0 010 557

à partir de **56 €**

GROUPE
l'espace H

STRASBOURG - HAGUENAU

STRASBOURG
2 rue Emile Mathis
03 88 753 753

HAGUENAU
110 route de Strasbourg
03 88 06 17 17



L'ESPACE H, partenaire de l'UNUCR